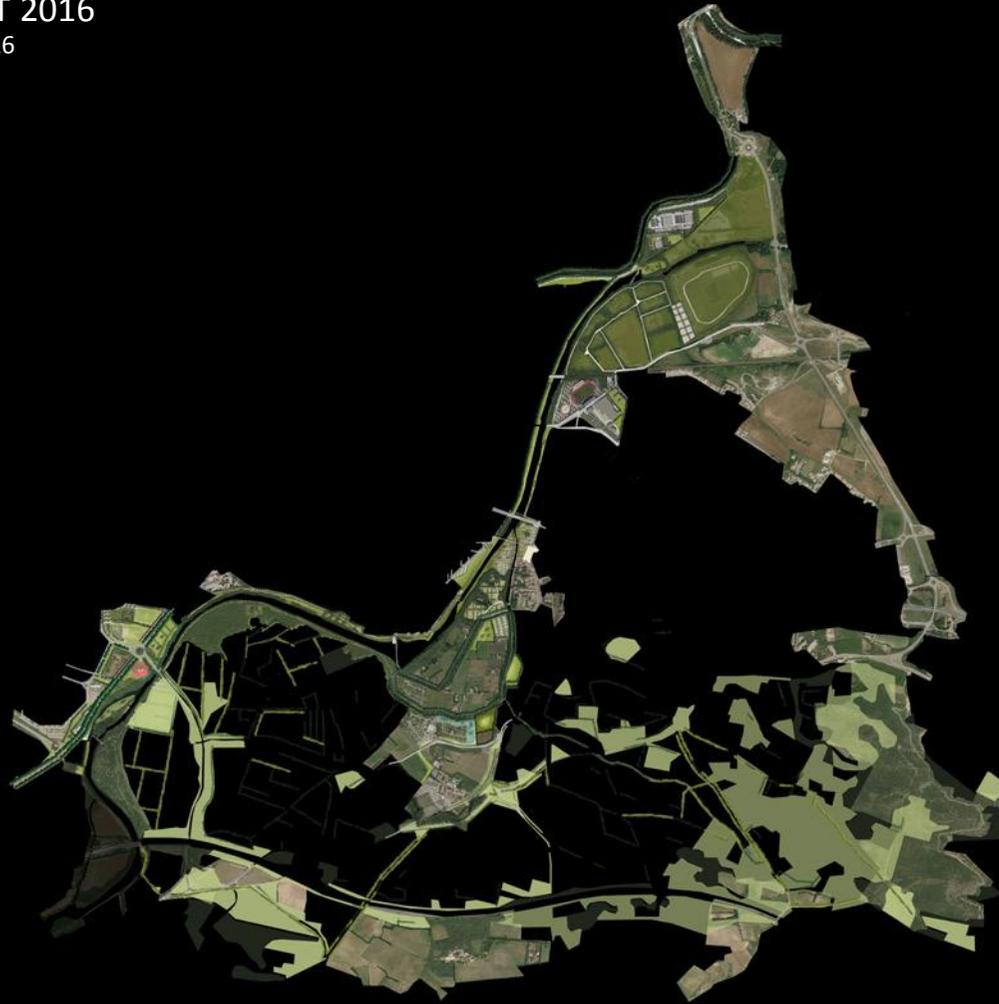


# ETUDE PAYSAGÈRE, PATRIMONIALE, ÉCONOMIQUE «ÎLE ET BORDS D'AUDE ET GRAND PAYSAGE» DE CARCASSONNE



## SCHÉMA DIRECTEUR DU PARC NATUREL URBAIN

RÉUNION - 06 JUILLET 2016  
MODIFICATIONS 02 AOUT 2016





Ce dossier reprend les éléments de présentation de la réunion du 6 juillet 2016. Il précise le choix du périmètre du Parc Naturel Urbain de Carcassonne et décline une proposition de schéma directeur selon trois axes: l'axe fluvial, l'axe du Grand Paysage et les liens et transects paysager préfigurant un projet partenarial coordonné par le Syndicat Mixte de l'Opération Grand Site.

### > UN PARC NATUREL URBAIN POUR CARCASSONNE

**Le concept de parc naturel urbain met en évidence le paradoxe des pensées entre ville et nature.** Il interroge la prise en compte de la nature dans la ville. Il ne s'agit plus de mettre en vis à vis la nature et la ville mais **de mettre en évidence l'échelle du territoire, de l'Aude et de la relation de la Cité au Grand Paysage, comme support de réflexion ; intégrant ainsi la question de la campagne, des nouvelles formes de ruralité, la prise en compte de l'environnement dans toutes les constructions humaines ;** qu'il s'agisse de bâtiments, d'espaces agricoles, d'infrastructures.

**Le Parc Naturel Urbain ne fait pas référence à un parc travaillé par la main jardinière mais à un support pour l'expression des différentes formes de la nature** (le fleuve, la diversité des milieux écologiques) **et des activités humaines en termes de gestion de la nature** (par des processus résultant de l'écologie et agricoles), **d'agriculture** (innovation et exemplarité des modes de culture dans une perspective de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel) **et de culture** (mise en évidence des liens hérités entre nature et culture et re-création).

La construction de ce concept s'inscrit dans un mouvement général d'évolution des politiques publiques qui place la question de la restauration des continuités écologiques au cœur des objectifs de planification territoriale (SCOT, PLU). **Le Parc Naturel Urbain offre une réponse opérationnelle à ces objectifs dessinés au niveau régional en intégrant la restauration écologique à un projet social conscient de la mise en valeur du patrimoine territorial et de l'économie locale.**

### > LE PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL URBAIN

**Le Parc Naturel Urbain s'inscrit dans un périmètre cohérent au regard des objectifs de mise en valeur du Site (OGS) et de restauration écologique** (lien entre réservoirs de biodiversité et mise en valeur de l'espace de mobilité du fleuve définis par le SRCE) **entre la confluence du Fount Guilhem, le Lac de Cavayère et le Canal du Midi.** Ce périmètre qui correspond à un élargissement du périmètre de l'Opération Grand Site (OGS 2) **s'associe deux modes de gestion :**

- **L'un contractuel à moyen/long terme sur le périmètre étendu** fait référence à un processus de co-construction entre acteurs de l'aménagement privés et publics pour concilier la mise en valeur économique d'un foncier essentiellement agricole et forestier et des usages récréatifs. **Il implique un mode de gouvernance adapté et piloté par le Syndicat Mixte de l'Opération Grand Site tenant du projet pré-figuré par le Schéma Directeur ;**

- **L'autre opérationnel fait référence à un processus d'aménagement public dont l'objectif à court terme est la création d'un parc public sur l'Île d'Aude intégrant les abords du Pont-Vieux, le Jardin de Sire (OGS 1), l'Île et les bords d'Aude (OGS 2).**

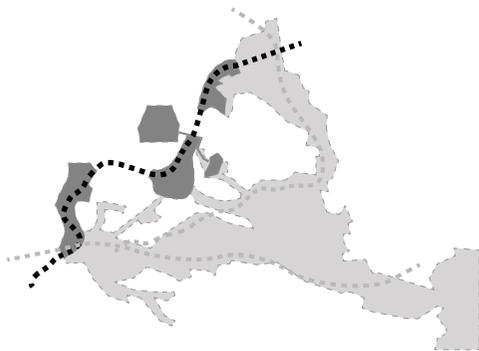
Ce parc public est partie-prenante du Parc Naturel Urbain. Le qualificatif de public renvoie au statut des espaces maîtrisés ou à acquérir par la collectivité. Le terme de parc renvoie à une gestion différenciée des espaces : jardinée au contact de la ville (jardin de Sire) et selon des processus écologiques plus extensifs sur l'Île.



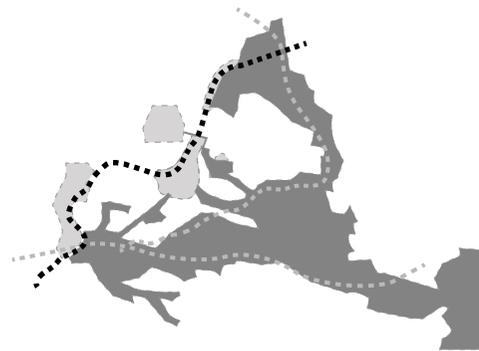
<b>LE PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL URBAIN</b> .....	<b>4</b>
<b>AXE FLUVIAL</b> .....	<b>11</b>
<b>PRÉFIGURATION DES FICHES ACTIONS SUR L'AXE FLUVIAL (VOLET 4)</b>	
<b>AXE DU GRAND PAYSAGE</b> .....	<b>34</b>
<b>PRÉFIGURATION DE FICHES ACTIONS AGRICOLES (VOLET 4)</b>	
<b>LES LIENS ET LES TRANSECTS PAYSAGERS</b> .....	<b>46</b>
<b>LES PARTENAIRES DU PNU</b> .....	<b>56</b>



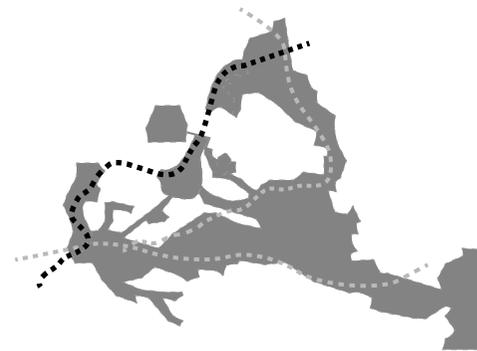
# LE PÉRIMÈTRE DU PARC NATUREL URBAIN



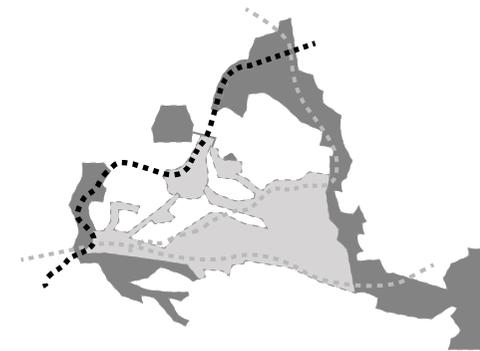
**AXE FLUVIAL**



**AXE ÉCRIN ET GRAND PAYSAGE**



**PÉRIMÈTRE DE PROJET**

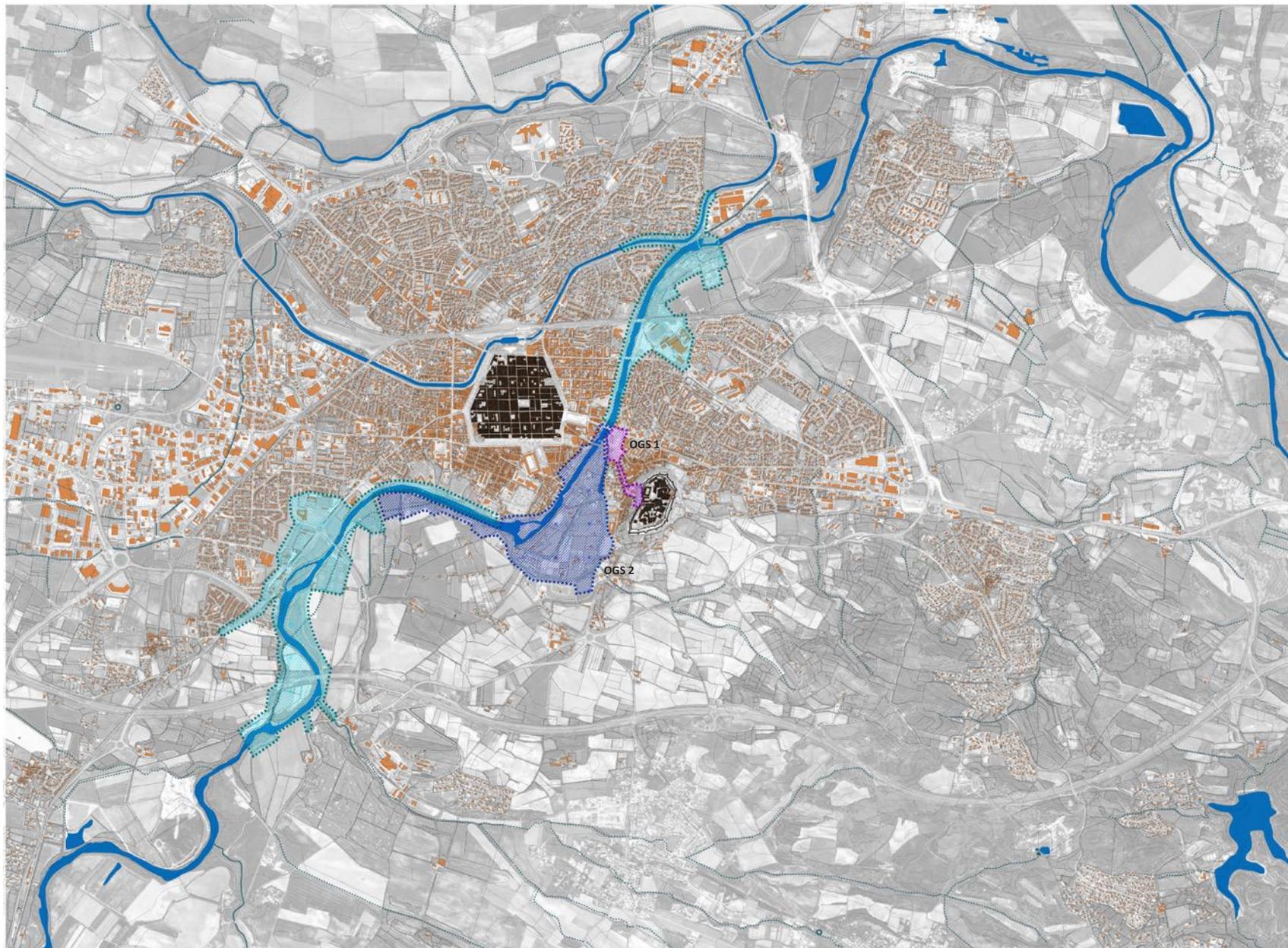


**PÉRIMÈTRE DU PNU HORS  
DES LIMITES DE L'OGS**



# PERIMETRE DU PARC NATUREL URBAIN

## AXE FLUVIAL: LE PROJET GLOBAL OPERATIONNEL



**SURFACE GLOBALE : 201 ha**

- Surface OGS 1: 4 ha
- Surface OGS 2: 61 ha
- Surface proposition: 136 ha

-  OGS 1\_Coeur de projet OGS
-  OGS 2\_Périmètre élargi
-  Proposition périmètre élargi

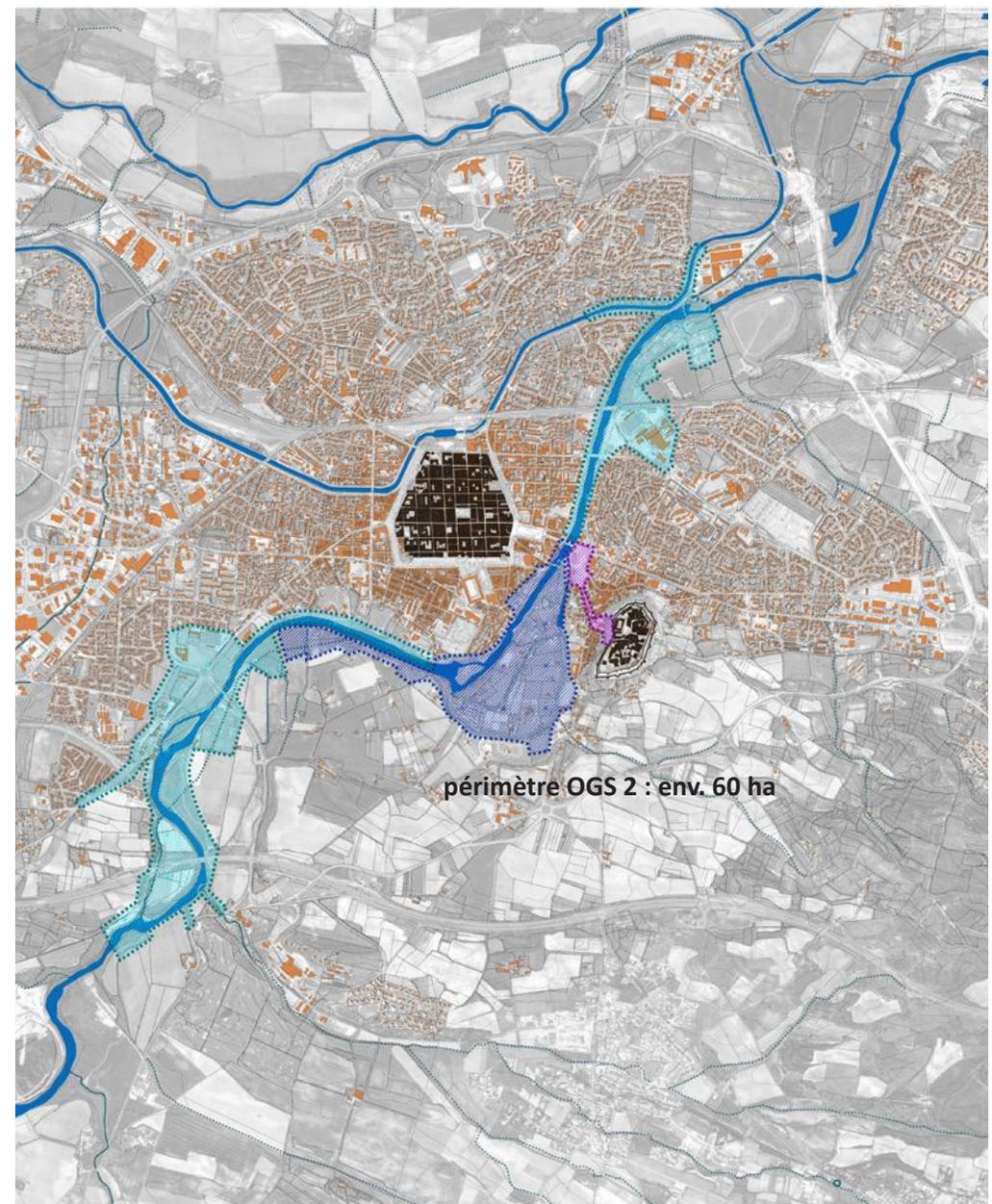
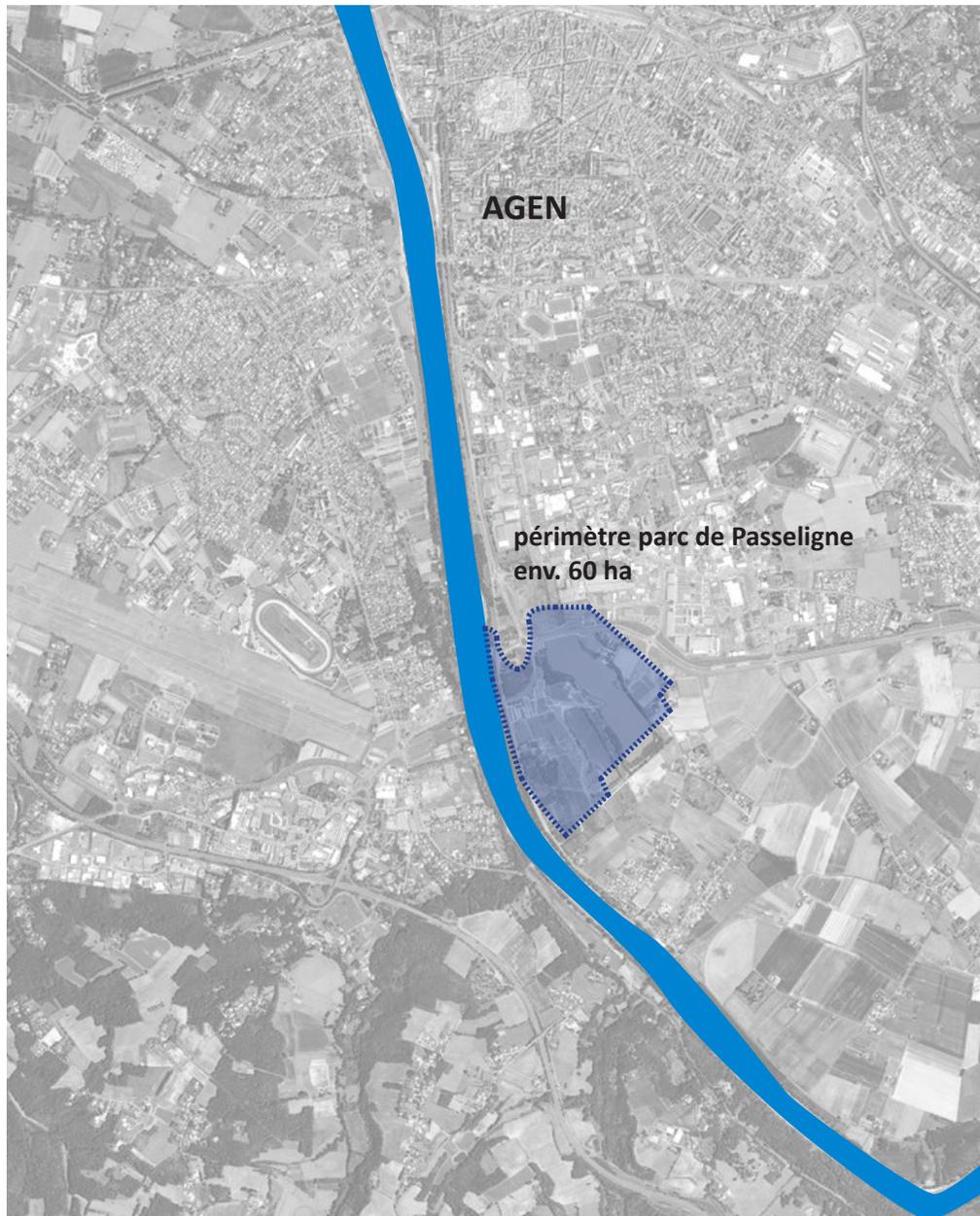
# PÉRIMETRE DU PARC NATUREL URBAIN

## PASSELIGNE UN PÉRIMÈTRE DE PROJET EQUIVALENT



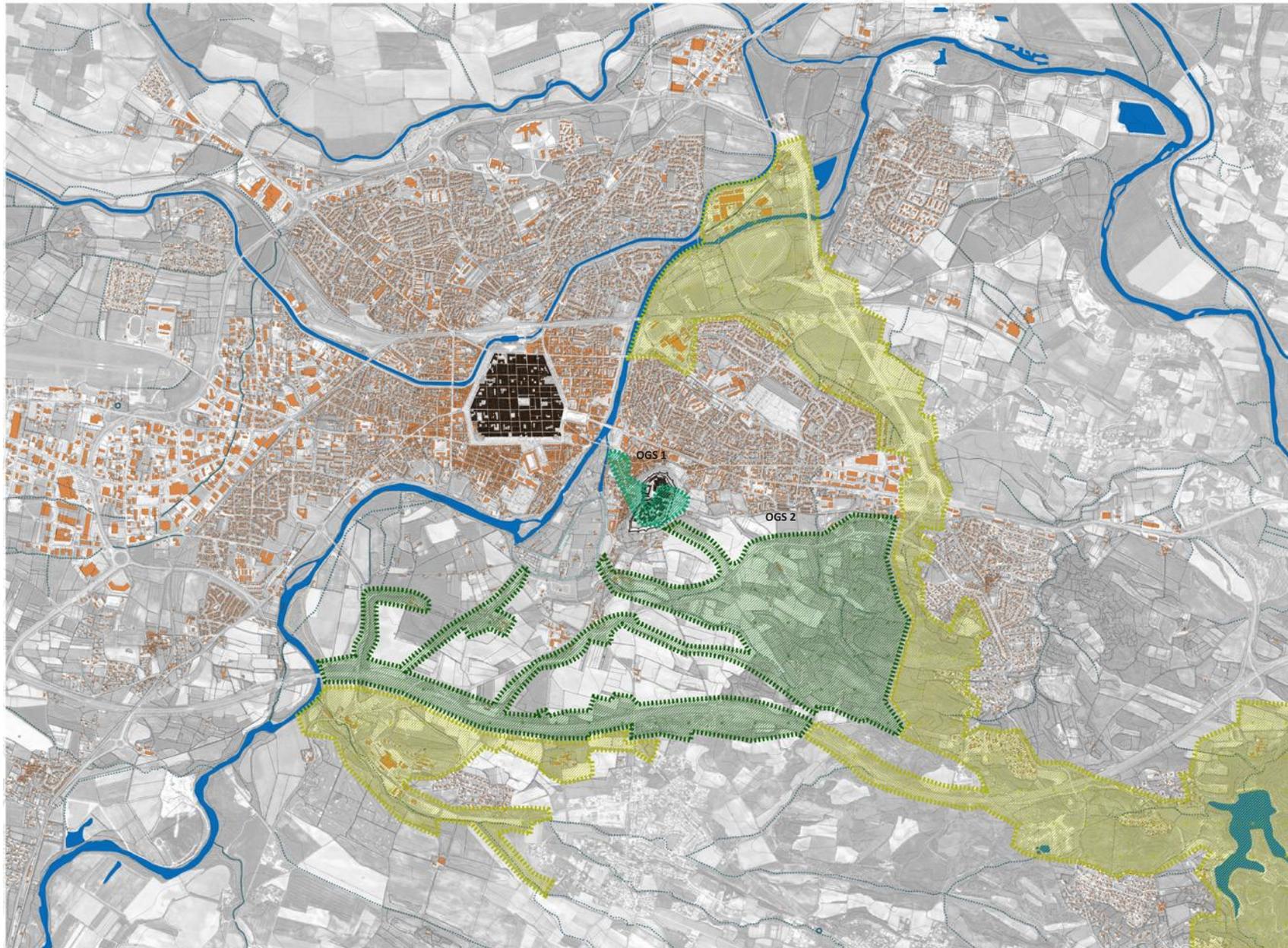
# PÉRIMETRE DU PARC NATUREL URBAIN

## PARC DE PASSELIGNE UN PÉRIMÈTRE DE PROJET EQUIVALENT



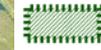
# PERIMETRE DU PARC NATUREL URBAIN

AXE ÉCRIN DE SITE ET GRAND PAYSAGE: UN PROJET ESSENTIELLEMENT CONTRACTUEL



**SURFACE GLOBALE : 1 045 ha**

- Surface OGS 1: 14 ha
- Surface OGS 2: 293 ha
- Surface proposition: 738 ha

-  OGS 1\_Coeur de projet OGS
-  OGS 2\_Périmètre élargi
-  Proposition périmètre élargi

# PERIMETRE DU PARC NATUREL URBAIN

## AXE ÉCRIN DE SITE ET GRAND PAYSAGE

Du grand paysage vers la Cité



De la Cité vers le grand paysage



# PERIMETRE DU PARC NATUREL URBAIN

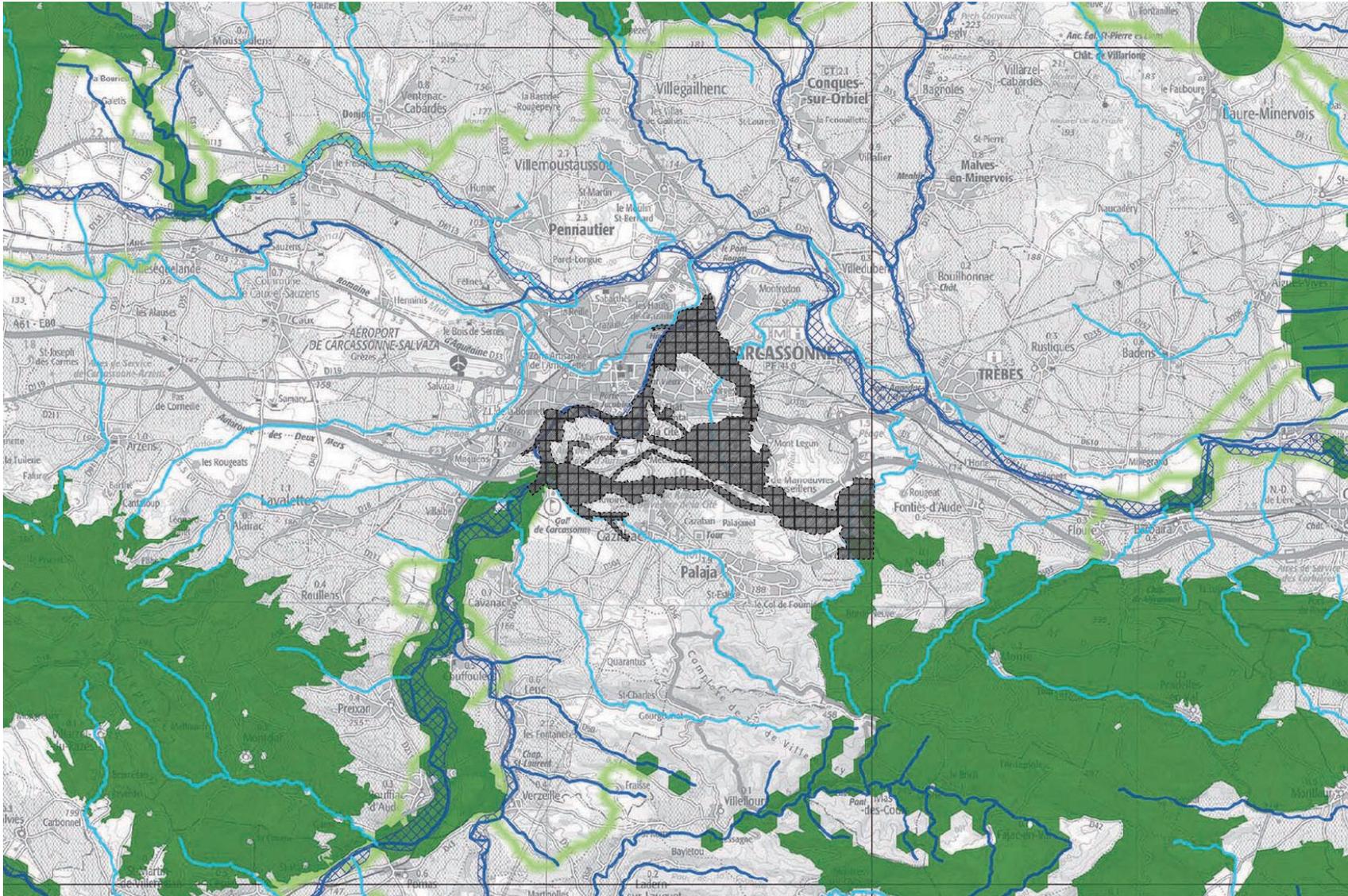
## UN PÉRIMÈTRE DE PROJET : OPÉRATIONNEL ET CONTRACTUEL



# AXE FLUVIAL

# AXE FLUVIAL

## LE POSITIONNEMENT DU PÉRIMÈTRE DE PROJET DANS LE SRCE



**SRCE L-R: Trame verte et bleue**

NB: La représentation cartographique des corridors écologiques constitue une identité des enjeux de continuité qui fera l'objet d'une adaptation locale

### Trame verte

- Réservoirs de biodiversité
- Corridors écologiques

### Trame bleue

- Cours d'eau : Réservoirs de biodiversité
- Cours d'eau : Corridors écologiques
- Réservoirs de biodiversité : zones humides plans d'eau et lagunes
- Espaces de mobilité

P4	P5
O4	O6
N4	N5
M6	M5
L4	L5
K4	K5
J4	J5
I4	I5
H4	H5
G4	G5
F4	F5
E4	E5
D4	D5
C4	C5
B4	B5
A4	A5



PRÉFETURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

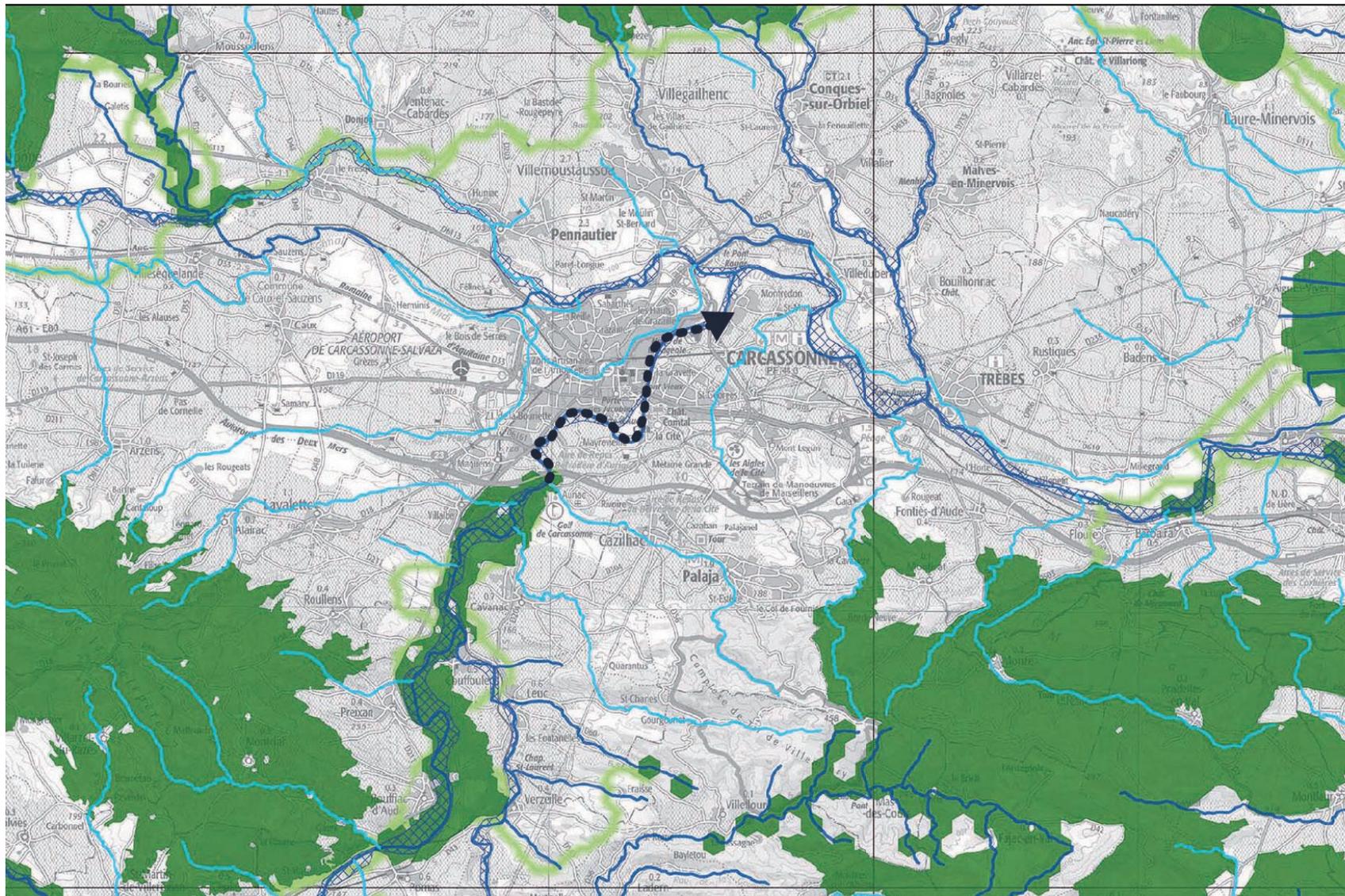


la Région Languedoc-Roussillon



# AXE FLUVIAL

## LE POSITIONNEMENT DU PÉRIMÈTRE DE PROJET DANS LE SRCE



### AXE 1: Le fleuve

La reconquête d'un paysage fluvial en milieu urbain, une lisière urbaine, un processus de renaturation par le projet de paysage.

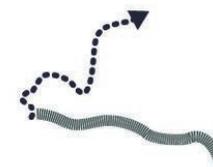
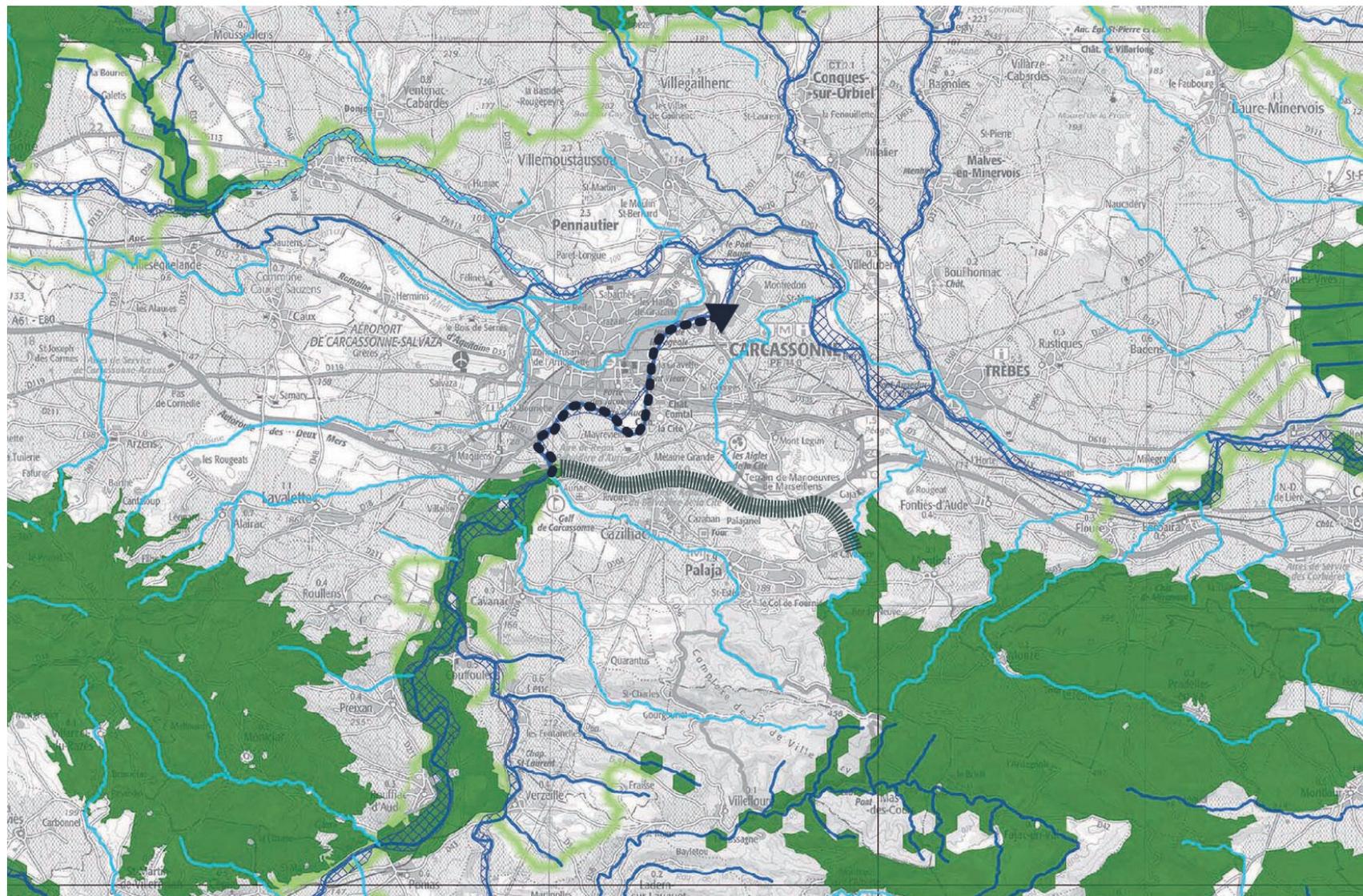
### Objectif à l'échelle du SRCE

Prolonger de façon significative les trames vertes et bleues en lisière de la ville.



# AXE FLUVIAL

## LE POSITIONNEMENT DU PÉRIMÈTRE DE PROJET DANS LE SRCE



### AXE 2: Le grand paysage

l'écrin de site, reconquête d'un paysage agraire protégé, mis en valeur des relations paysage/monument.

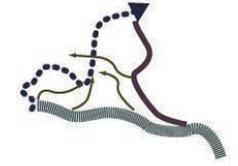
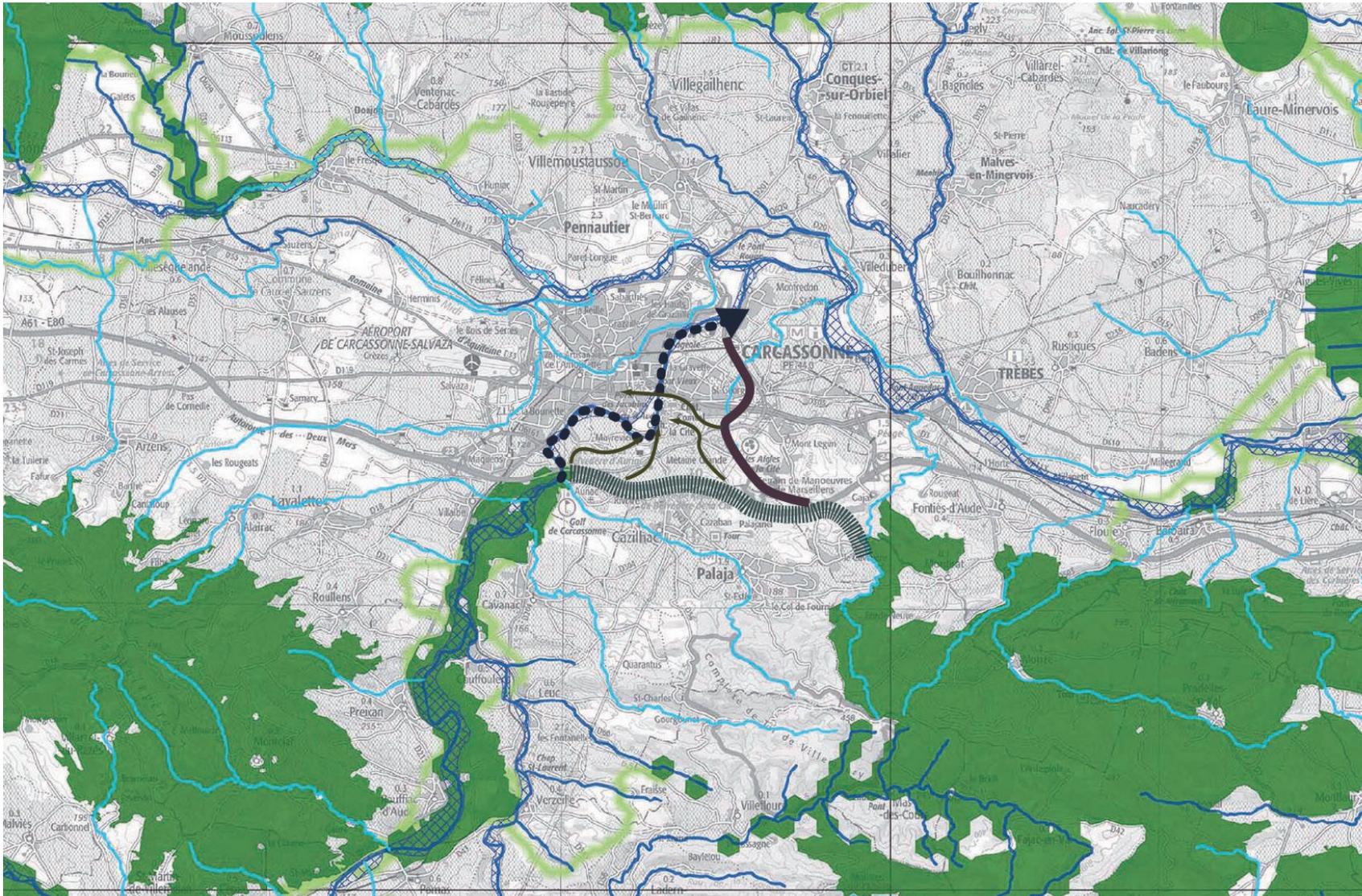
### Objectif à l'échelle du SRCE

Mailler les trames vertes de la base vallée de l'Aude au massif des Corbières



# AXE FLUVIAL

## LE POSITIONNEMENT DU PÉRIMÈTRE DE PROJET DANS LE SRCE



### AXE 3: Les liens

le déplacement de la ville et du fleuve, le transect paysager de Terremigère, le chemin des amandiers et de métairie Grande, le GR36 (Cavayère, Puech Mary, Cité, Bastide)

### Objectif à l'échelle du SRCE

Rétablir une maille paysagère et corridor écologique dans l'emprise du site: transect paysager, gradient écologique milieux xérophiles et alluviaux



## AXE FLUVIAL

### L'ESPACE DE MOBILITÉ DU FLEUVE- ISSU DU SRCE

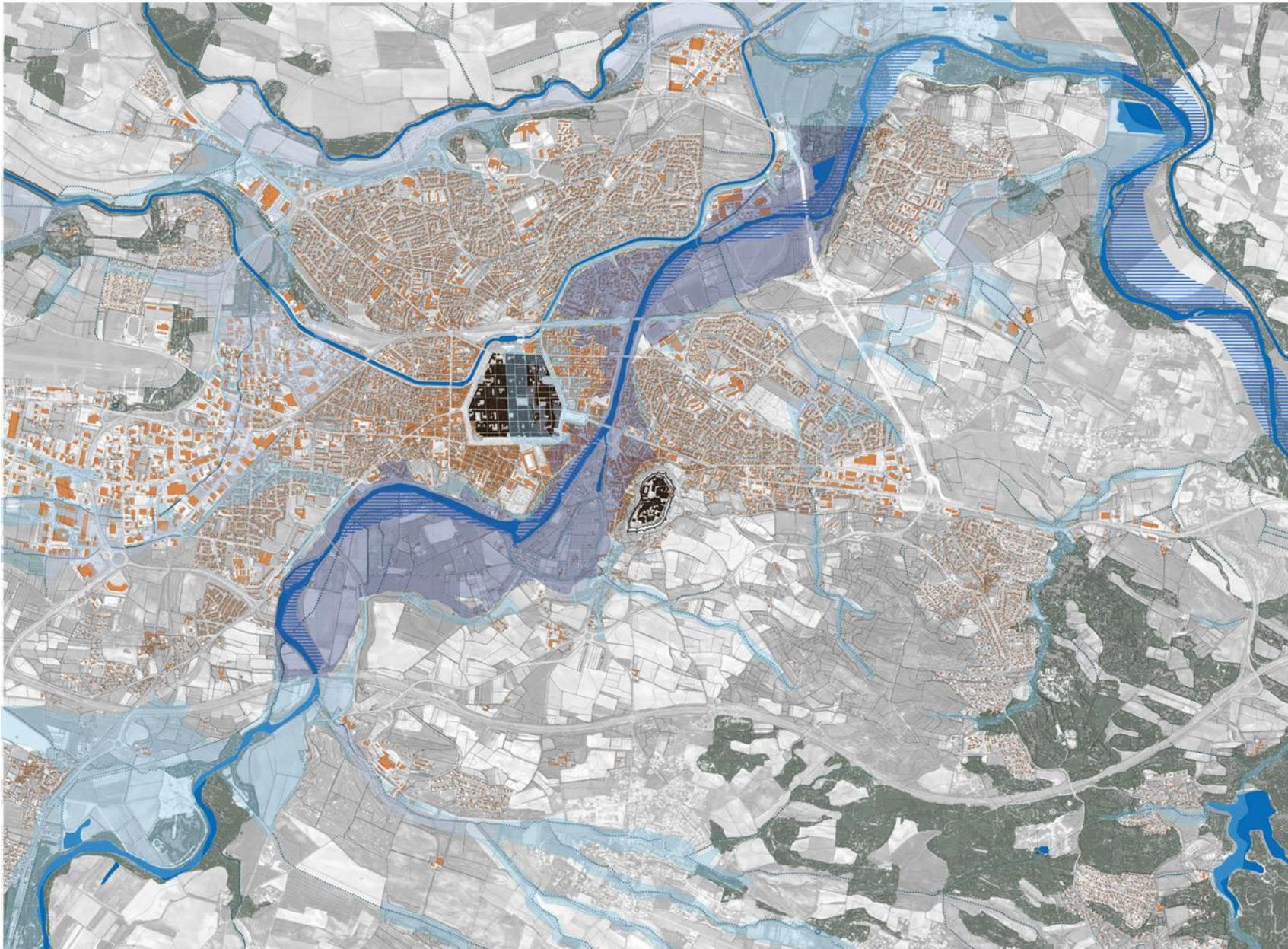


#### OBJECTIFS PNU:

- Renaturation des espaces de mobilité :
    - Gestion des rives
    - Gestion des atterrissements
    - Gestion des sédimentations
    - Maîtrise de la qualité de l'eau en relation avec la problématique piscicole
  - Ouverture paysagère du fleuve ( lien ville/fleuve )
- = LISIÈRE URBAINE

## AXE FLUVIAL

### LE PPRI \_ RISQUE ET PAYSAGE : UNE ENVELOPPE DE PROJET À RÉVÉLER

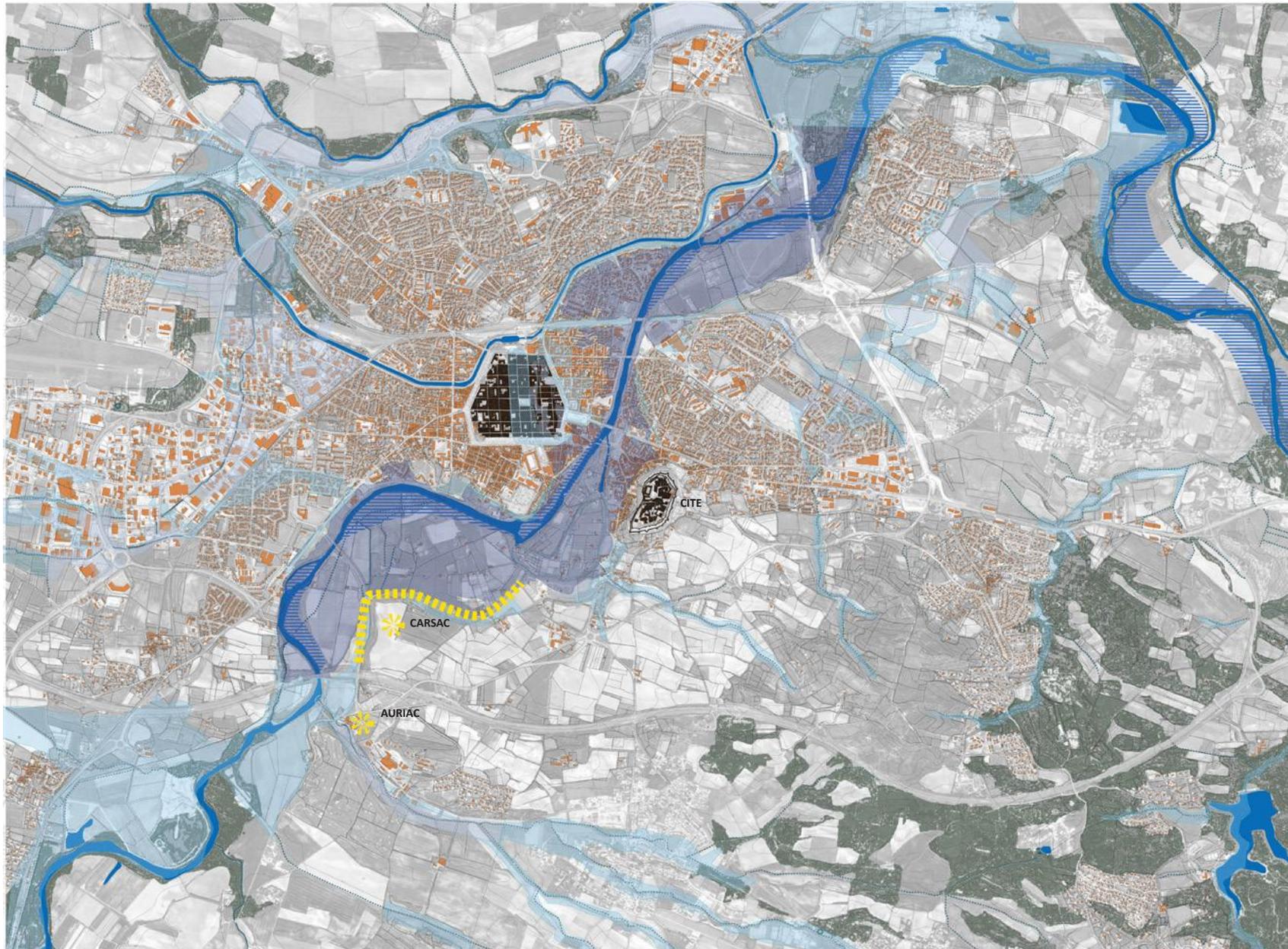


#### OBJECTIFS :

- **Valorisation** et renforcement des **ripisylves** (forêt rivulaire)
- **Diversification** des boisements (ex. Piboulette)
- Mettre en cohérence les E.B.C avec les objectifs de **bonne circulation hydraulique** (végétation flexible.)
- Recomposition parcellaire et **restauration** d'un système de haies
- **Entretien et renforcement** du réseau de fossés et petits ouvrages hydrauliques
- **Diversification** agricole (maraîchage et valorisation économiques des terres alluviales).
- Valorisation des activités de pleine nature  
= « **un parc pour la ville** »

## .AXE FLUVIAL

### UNE DYNAMIQUE FLUVIALE QUI SE SUPERPOSE AU DÉPLACEMENT DE LA CITÉ



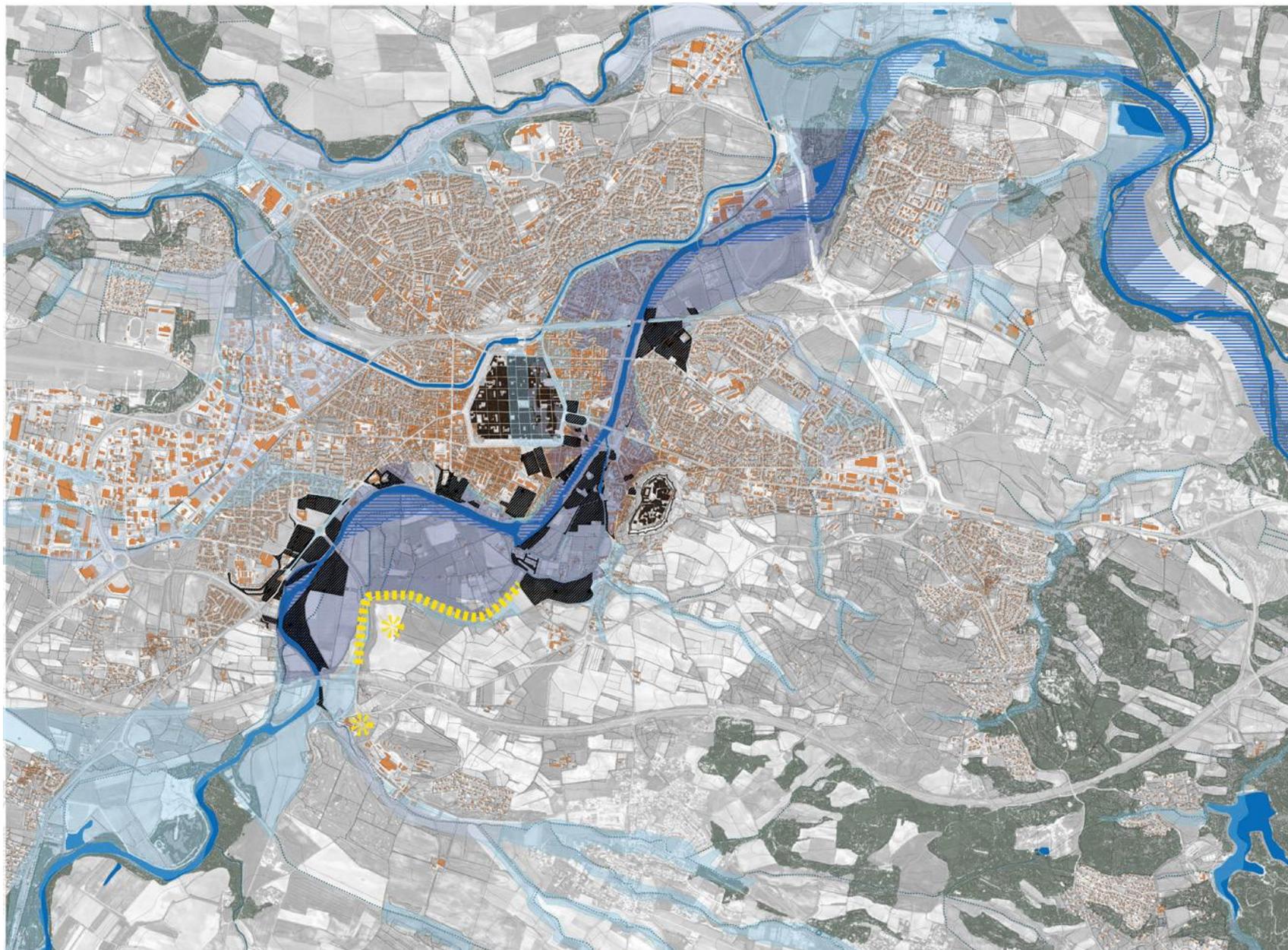
**LA RECHERCHE ARCHÉOLOGIQUE:**  
Concilier mise en valeur du fleuve  
et protection archéologique.

**OBJECTIFS :**

- Sensibilisation des propriétaires privés
- Poursuivre la recherche scientifique:
  - DRAC
  - Service de l'inventaire
  - GARAE (Mme Gardel)
- Dans les situations de projet, fouilles archéologiques préventives
- Pédagogie en lien avec les situations de cheminement
  - GARAE

# AXE FLUVIAL

## LE FONCIER COMMUNAL : DES CONTINUITÉS À ÉTABLIR



### OBJECTIFS :

#### 1/ Maîtrise foncière :

Des liens:

- Emplacements réservés ( à préciser à l'échelle cadastrale. Phase4 )
- Conventionnement (stratégie de l'usage et gestion des proximités privées et promeneurs)
- Stratégie de mise à distance des propriétés privées (recomposition de haies, fossés, « costières »...)

#### 2/ Maîtrise foncière des projets opérationnels ( Prat Mary, Ile d'Aude et bord d'Aude )

## AXE FLUVIAL

### TROIS SECTEURS D'AMÉNAGEMENT : UN COEUR DE PNU (ÎLE) ET DEUX PONTS D'ENTRÉES FLUVIALES



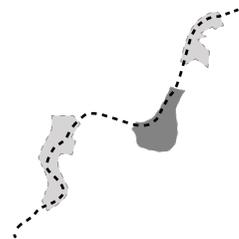
#### OBJECTIFS :

##### 1/ Maîtrise foncière :

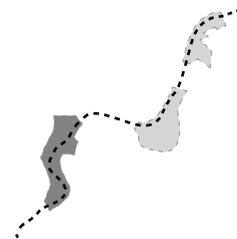
Aménager l'espace:

- Île d'Aude: un parc public en lien avec la ville et la cité.
- Secteur Saint Jean: cheminer le long du fleuve, rejoindre le canal = diffusion des flux touristiques du canal.
- Prat Mary: entrer dans la ville par le fleuve et accueillir le public.

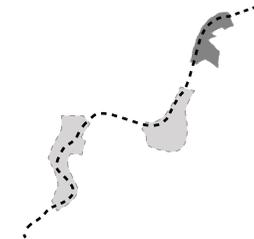
# **P** RÉFIGURATION DES FICHES ACTIONS SUR L'AXE FLUVIAL (VOLET 4)



**ILE ET BORDS D'AUDE**



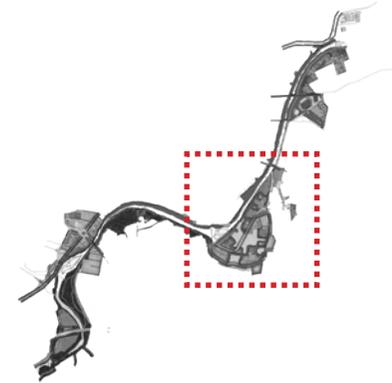
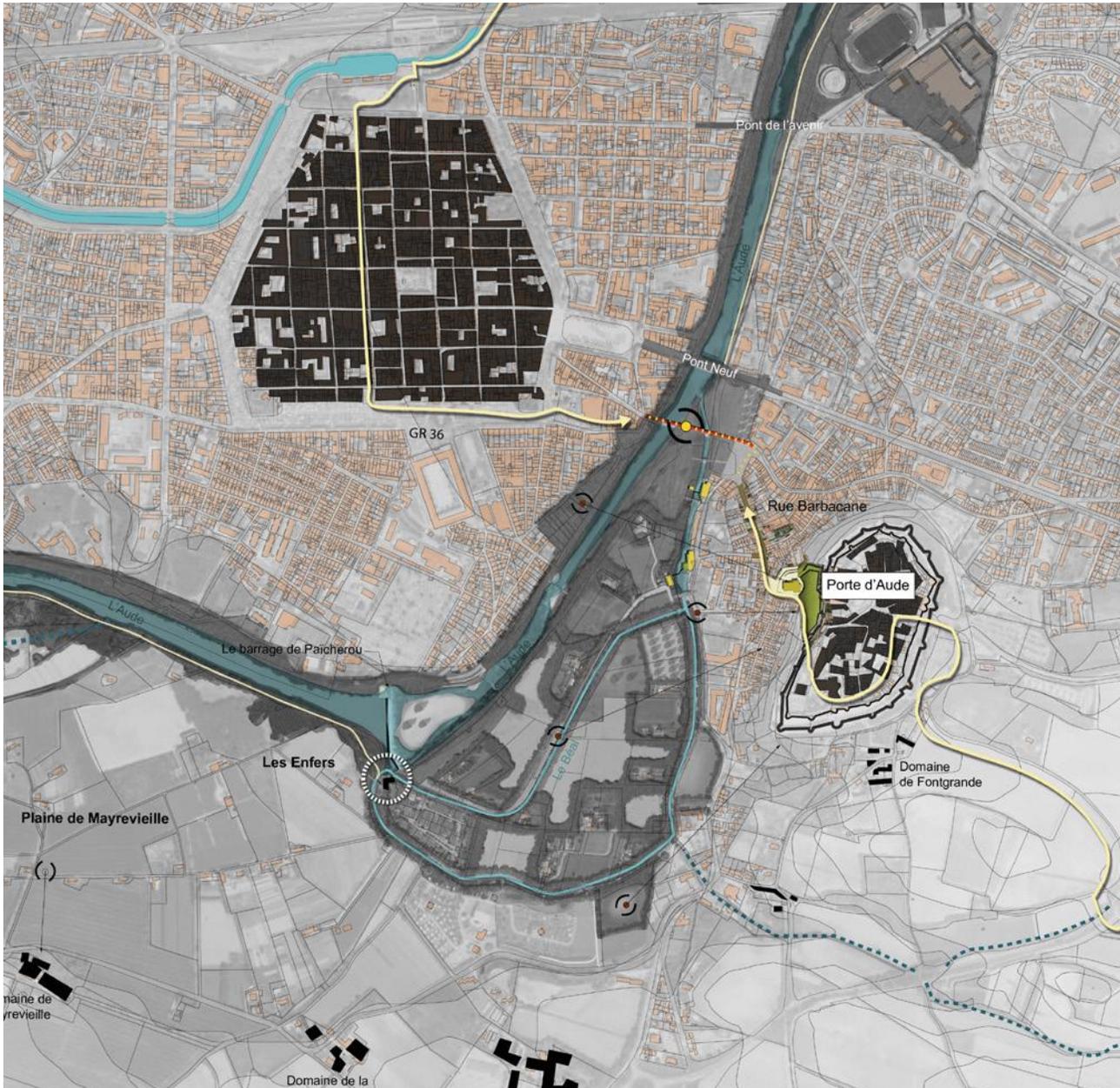
**PRAT MARY**



**SECTEUR ST JEAN**

# ILE ET BORDS D'AUDE

## OBJECTIFS PATRIMONIAUX



### OGS 1.

#### Objectif patrimoniaux :

##### - La relation paysage / monument

- Améliorer la perception de la Cité depuis le Pont Vieux par la recombposition du jardin de Sire et des espaces de stationnement. Lien Pont Vieux / Porte d'Aude ( jardin de Sire et stationnement, lieu et place Saint Gimer )

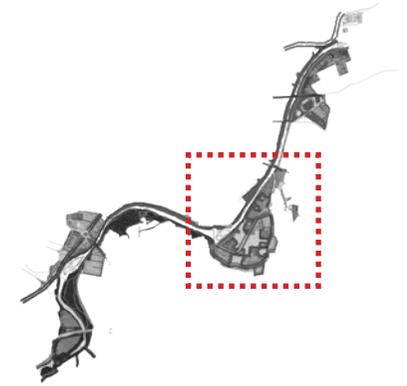
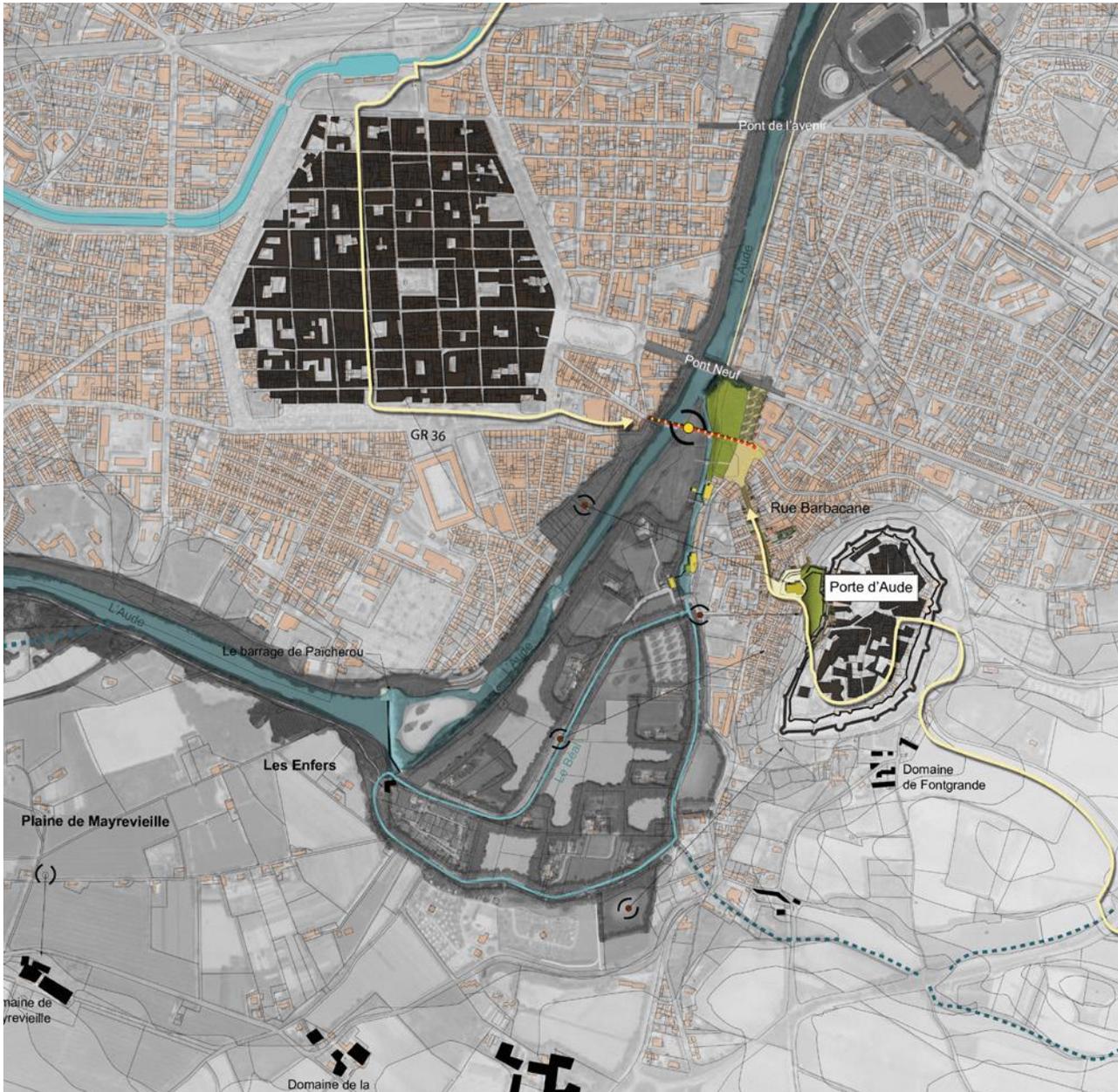
- Perception de l'île depuis la Cité par l'abattage d'espaces boisés afin de créer des ouvertures visuelles.

- Recréation des jardins en carreau de l'île

- Valorisation des ouvrages existants (la prise d'eau du Païcherou et le Béal du Moulin)

# ILE ET BORDS D'AUDE

## OBJECTIFS PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX



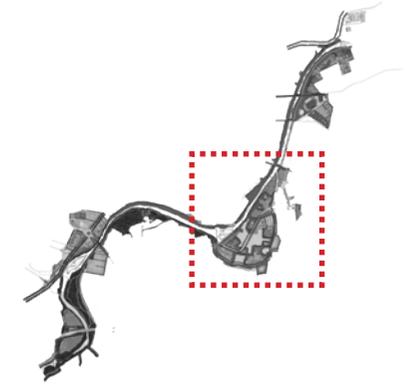
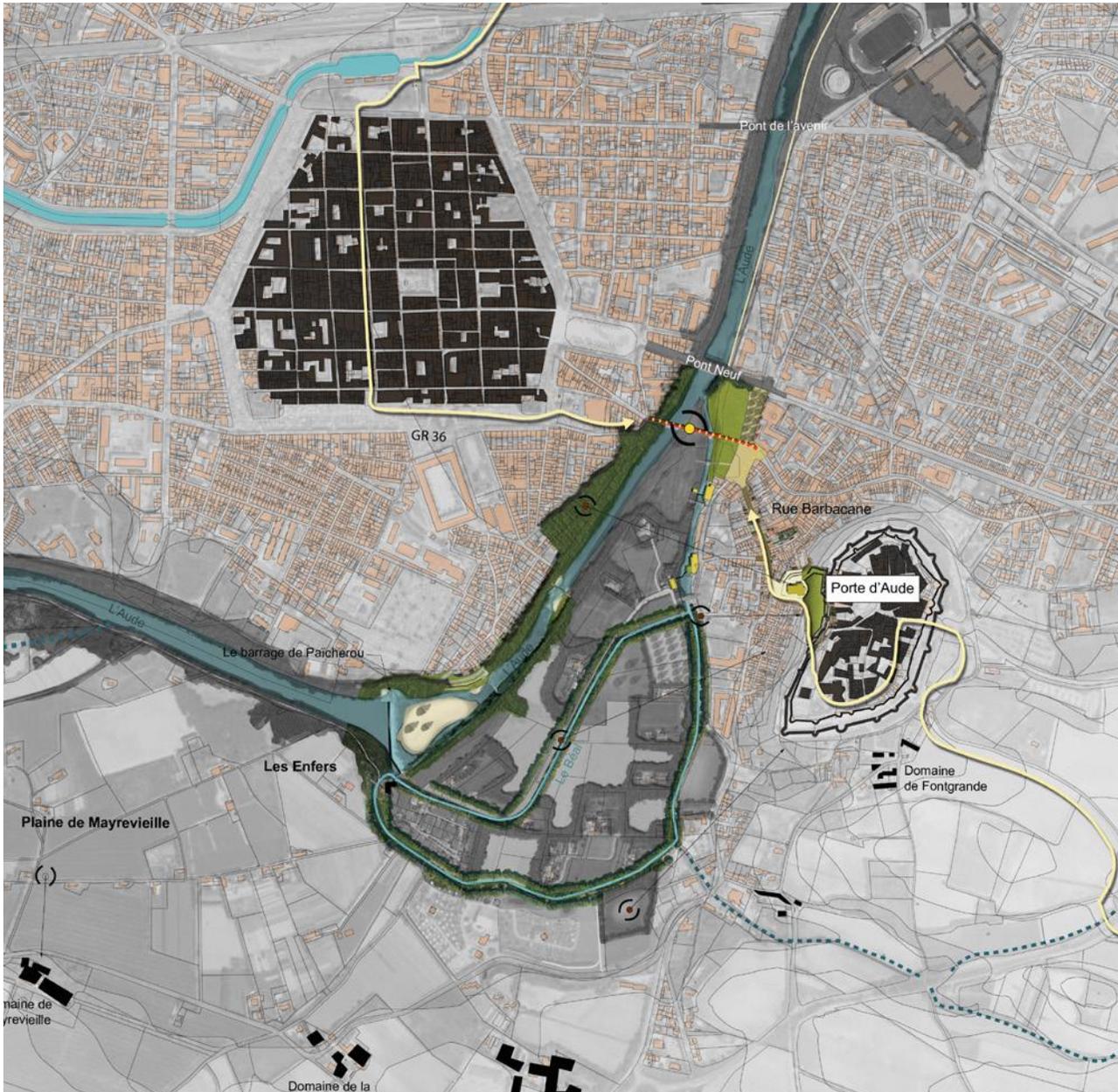
### OGS 1.

#### Objectifs paysagers et environnementaux

- Réorganisation de l'espace public, du jardin de Sire et du stationnement (abords du Pont Vieux)
- Renaturation des berges et abattage de la strate arborée
- Aménagement des espaces publics en relation avec les objectifs patrimoniaux.

# ILE ET BORDS D'AUDE

## OBJECTIFS PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX



### OGS 2. (+ OGS 1)

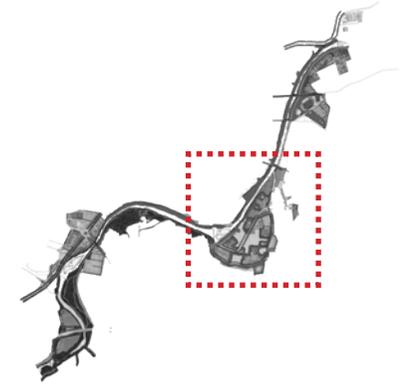
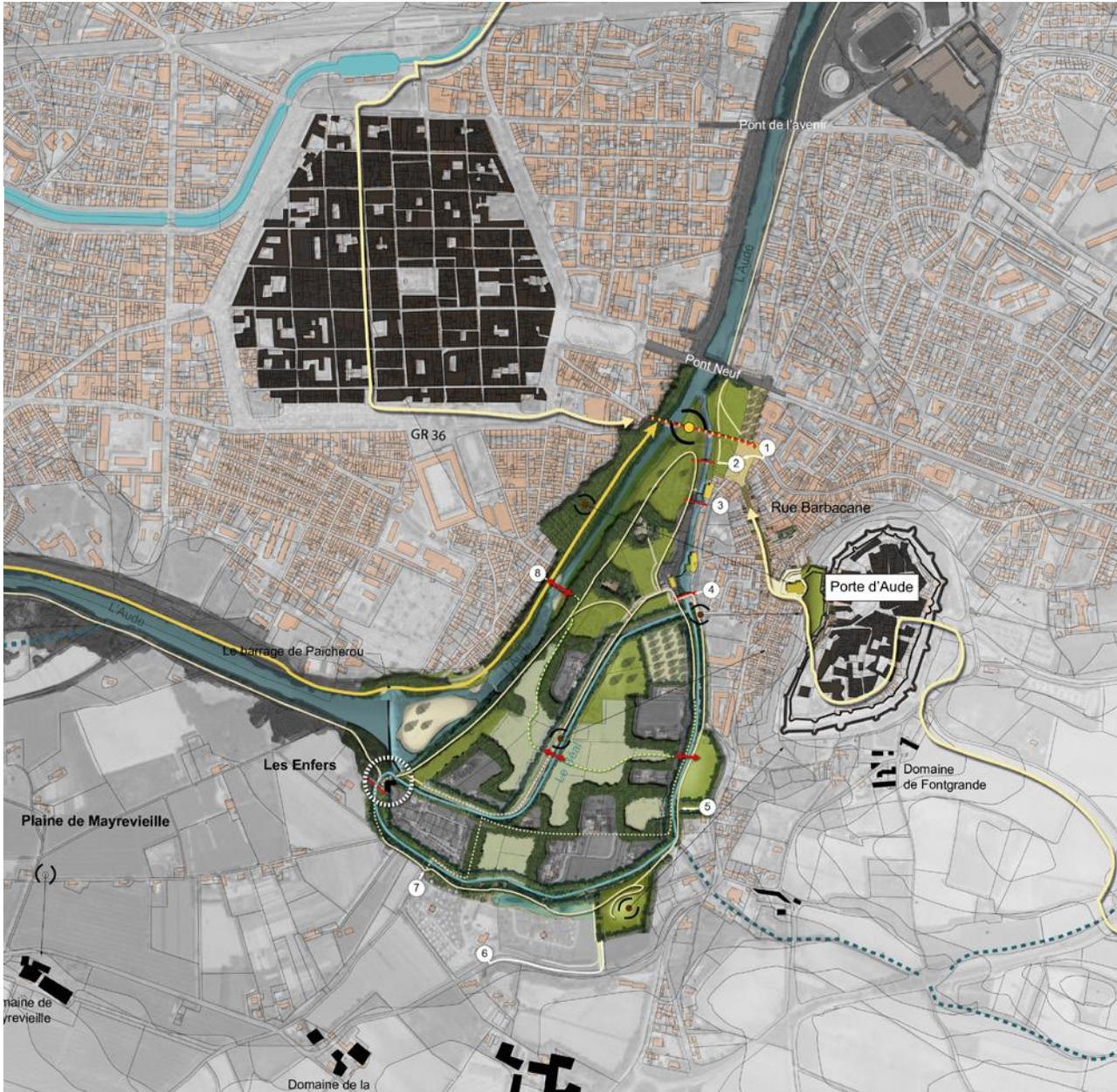
#### Objectifs paysagers et environnementaux

Renaturation et gestion différenciée des berges y compris abattages d'arbres (ouverture du paysage de l'île)

- Gestion du système hydraulique en place y compris maintien des « petits ouvrages techniques »
- Gestion des atterrissement ( déboisement de l'île du Païcherou )
- Recomposition des lisières urbaines et ouvertures paysagères dans les situations de belvédère sur la cité.
- Renforcement des plantations en berges du bras mort et Béal.

# ILE ET BORDS D'AUDE

## OBJECTIFS PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX

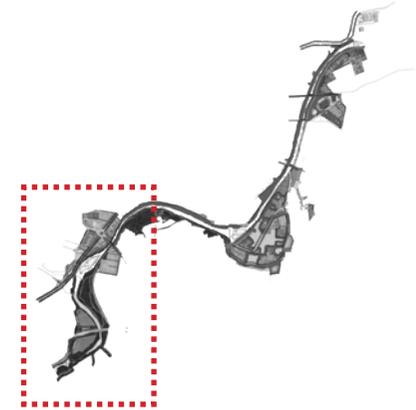
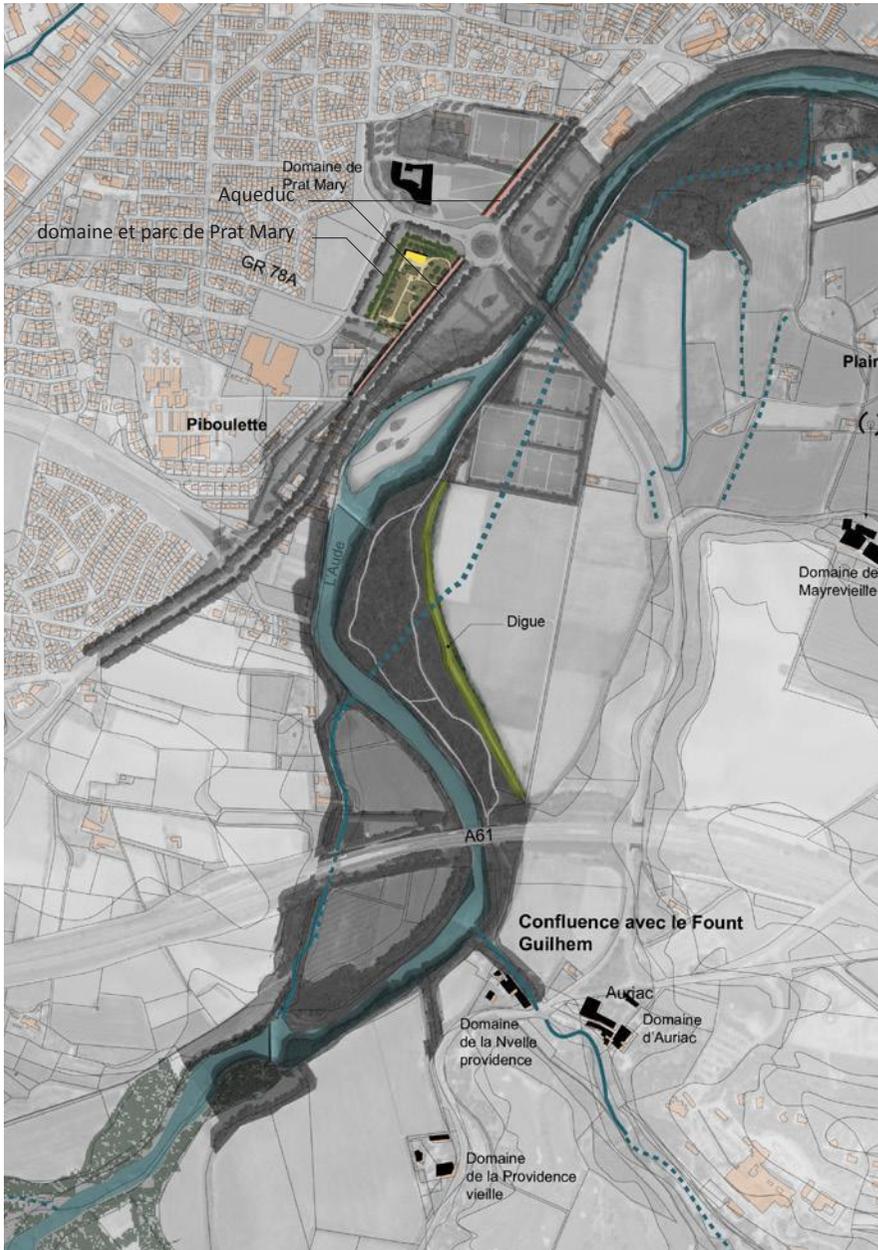


### OGS 2. (+ OGS 1)

#### Objectifs paysagers et environnementaux

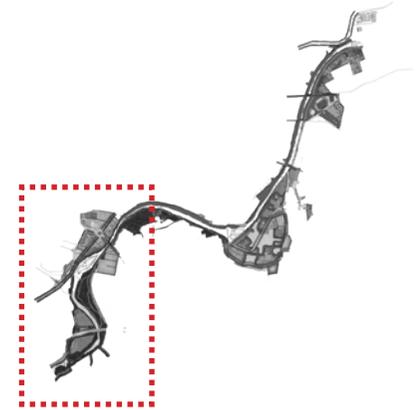
Maîtrise publique du foncier à court terme pour la création d'un parc public :

- Création ou valorisation des 8 entrées du parc de l'île
- Élargissement et agrandissement du parcours du cœur (camping et prairie aux chevaux)
- Franchissement à créer ou à renforcer:
  - Bras mort
  - Béal
  - Passage à gué
- Signalétique inventive pour révéler le patrimoine de l'île (horticole, environnemental, industriel, mémoire de l'activité drapière, moulin du roi, Pont Vieux, points de vue)



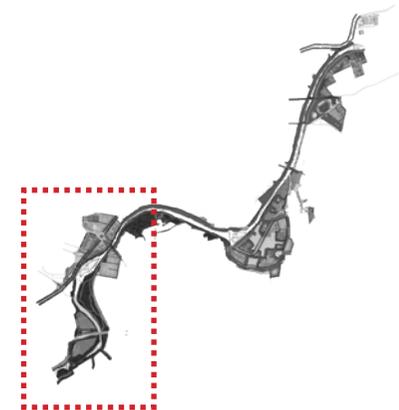
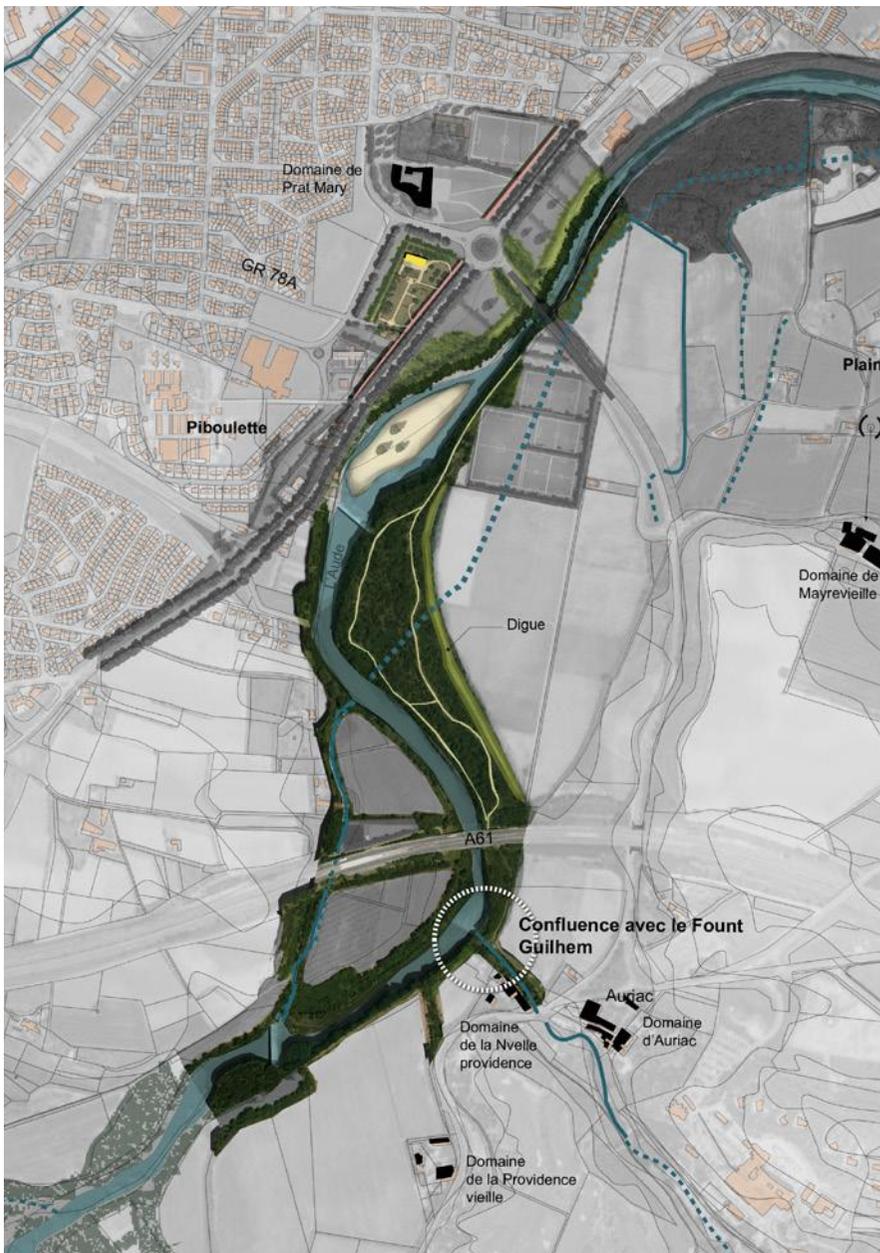
**Objectif patrimoniaux :**

- Valorisation de l'Aqueduc en relation à la situation d'entrée de ville
- Valorisation du domaine et parc de Prat Mary : un espace public pour le quartier et pour l'accueil des visiteurs (porte d'entrée du PNU, valorisation de l'agriculture de proximité (point de vente), diffusion des flux).
- Valorisation de la digue de protection de Piboulette comme situation de belvédère et de compréhension des relations entre le fleuve et le domaine viticole



**Objectifs économiques :**

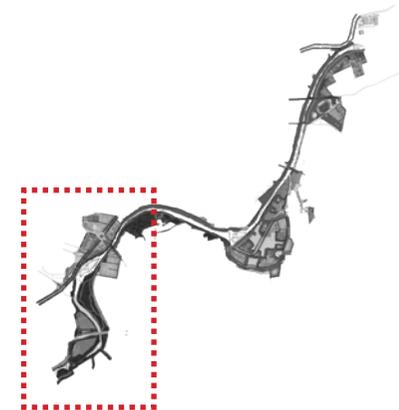
- Définition d'un programme de réhabilitation des bâtiments et de mise en valeur du parc
- Projet de pépinière de production en relation avec la pépinière départementale
- Accueil touristique (point de vente en circuit court, location de vélos, restauration type Guinguette ?...)



### Objectifs paysagers et environnementaux / Ré-ouvrir la ville sur son Fleuve

#### Paysage fluvial de Prat Mary

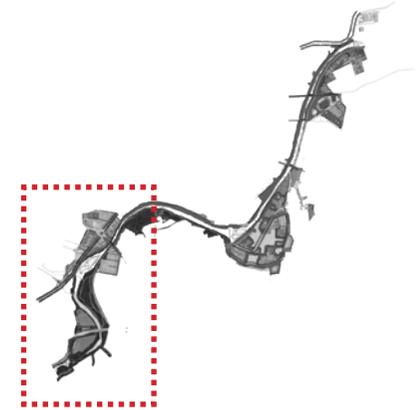
- Protection et valorisation de la situation de confluence
- Renaturation des berges de Prat-Mary:
  - redéfinition des EBC
  - diversification végétale
  - gestion de la végétation de berge (ripisylve) en relation à la gestion du fonctionnement hydraulique
- Ouverture de milieu (île de Prat Mary)
- Plaine inondable : introduction d'une diversité dans les boisements y compris dans les espaces boisés classés (bois de Piboulette...) et interroger l'équilibre entre espaces ouverts et fermés



**Objectifs paysagers et environnementaux : / Ré-ouvrir la ville sur son Fleuve**

- Requalifier l'entrée de ville
- Créer un lieu d'accueil et d'orientation en relation avec une aire naturelle de stationnement (et un espace public multifonctionnel) sur les berges
- Redéfinir les gabarits routiers en situation d'entrée de ville
- Favoriser les déplacements doux (le long de la voie et au bord de l'eau)
- Réouverture de la ville sur son Fleuve (à travers le domaine de Prat Mary et les Bords d'Aude)
- Améliorer la traversée entre rive gauche et rive droite
- Envisager l'abattage des arbres sur l'île et renforcement des ripisylves

**OBJECTIFS PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX / RÉ-OUVRIR LA VILLE SUR SON FLEUVE**



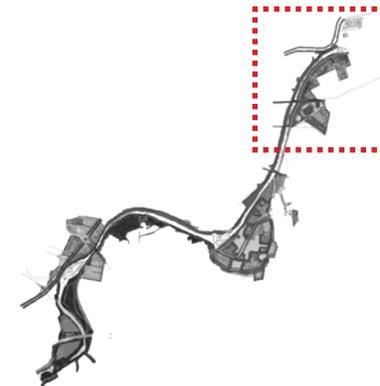
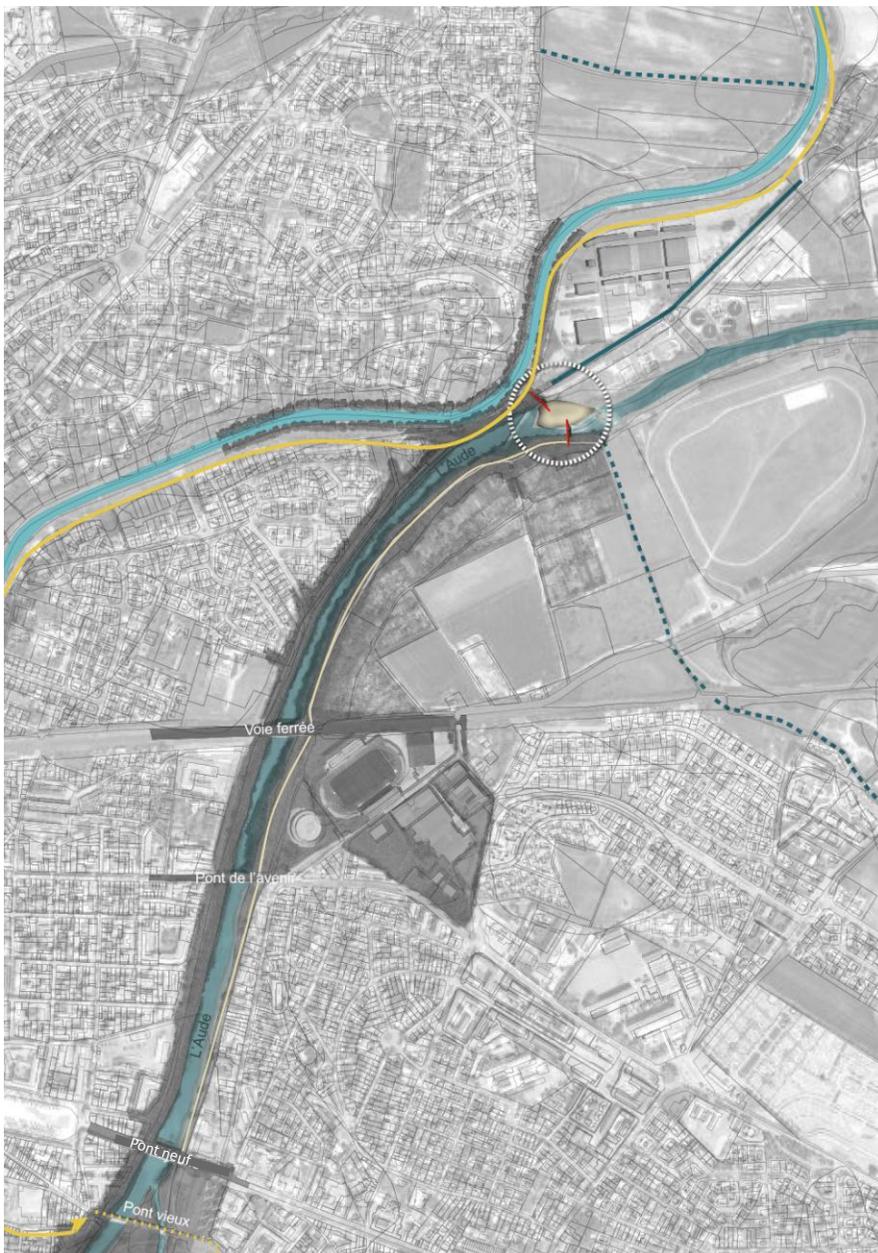
**Objectifs paysagers et environnementaux: / Ré-ouvrir la ville sur son Fleuve**

Les liens :

- Valorisation du GR 78 en traversée du Domaine de Prat Mary
- Valorisation des déplacements cycles rive gauche
- Gestion des conflits d'usage sur la rive droite (entre piéton et exploitant viticole)

# .AUDE/CANAL

## OBJECTIFS PATRIMONIAUX



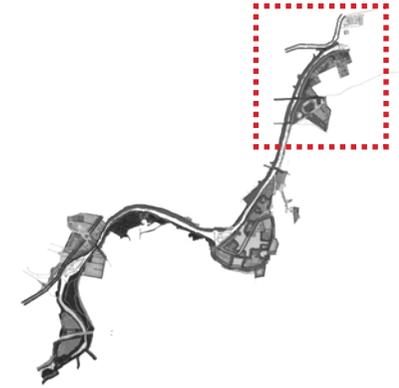
**Objectif patrimoniaux : Rejoindre la Cité depuis le canal du Midi en cheminant le long de l'Aude**

### Jonction Aude/Canal du Midi :

- étude d'opportunités d'implantation d'ouvrages d'art
  - traversée de l'Aude
  - ré-emploi ou recréation de la passerelle du canalet
- définition des emplacements réservés après étude
- mise en sécurité d'un lien piéton/cycle vers le canal à travers la friche SOMECA

# .AUDE/CANAL

## OBJECTIFS PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX



### Objectifs paysagers et environnementaux

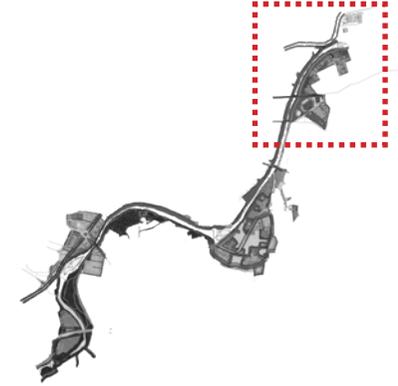
- Renaturation des berges rive droite (y compris abords du stade de Bouriac) et valorisation d'un cheminement jusqu'au Pont Vieux
- Requalification de la ripisylve (végétation de berge) jusqu'aux limites du stade et de son parc de stationnements

### Legende:

-  Risberme à conforter
-  Renaturation des berges et abords du stade
-  Accès riverains à la rive droite

# .AUDE/CANAL

## OBJECTIFS PAYSAGERS ET ENVIRONNEMENTAUX



### Objectifs paysagers et environnementaux

- Maîtrise de la gestion des usages touristiques le long des jardins partagés (protection de l'intégrité du lieu)
- Potentialité d'extension des jardins partagés

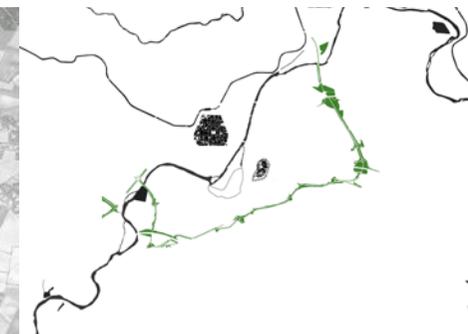
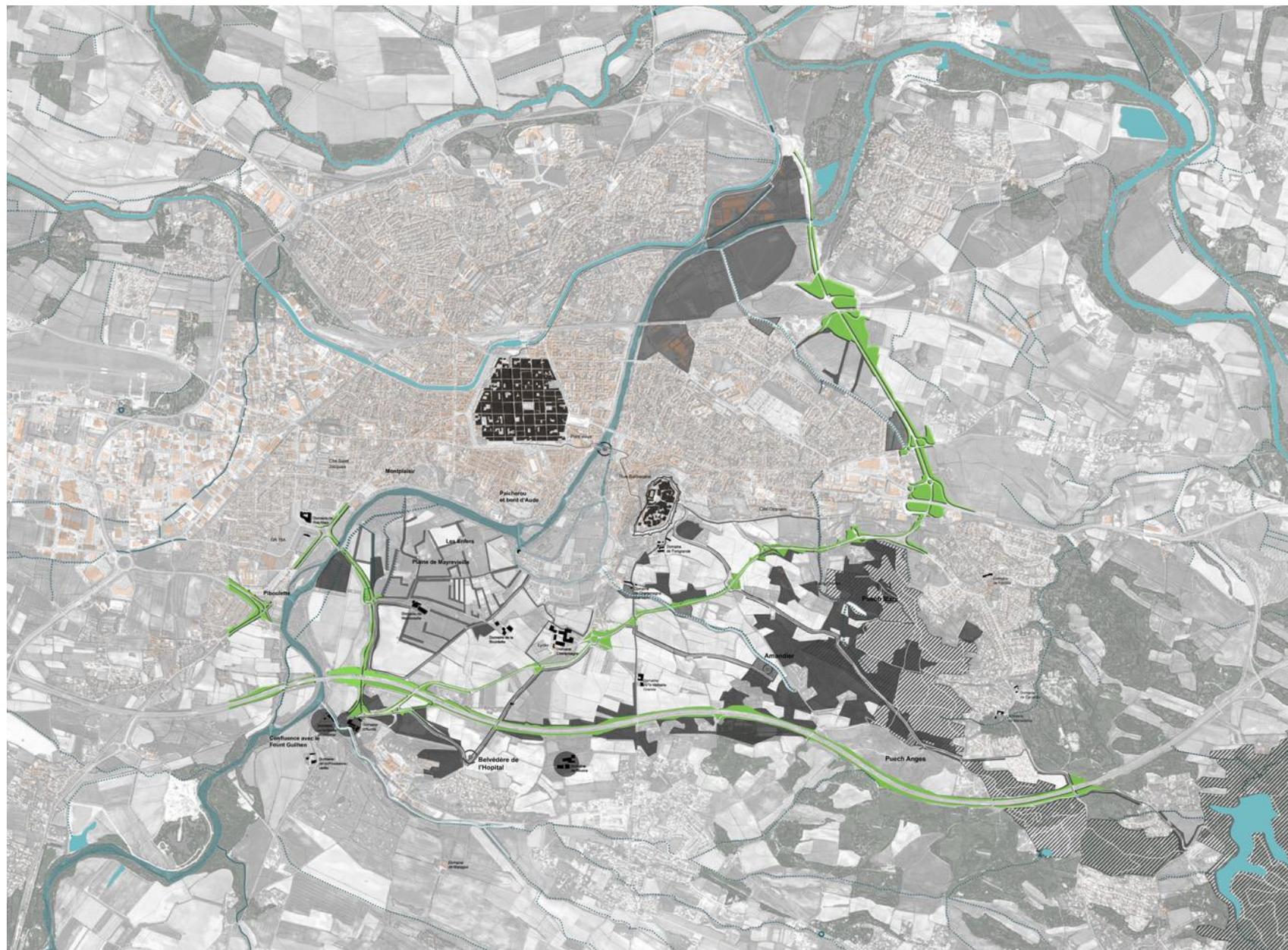


# Axe du Grand Paysage



# ECRIN DE SITE

## LA REQUALIFICATION DES DÉLAISSÉS ROUTIERS - ROCADE NORD



### Objectifs :

#### Une ligne de force structurant le Sud Cité:

- recomposition d'un ourlet végétal le long de la voie de rocade en relation aux profils de voiries (situation de décaissement et talus) et aux systèmes de vues (vues ouvertes sur la Cité, écran végétal en entrée de ville)

- Processus d'aménagement opérationnel ou en gestion différenciée

- Mise en valeur de la contre allée (cheminement et parcours de proximité)



# ECRIN DE SITE

## L'AMÉNAGEMENT LA FORÊT COMMUNALE DE PUECH-MARY / PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ONF

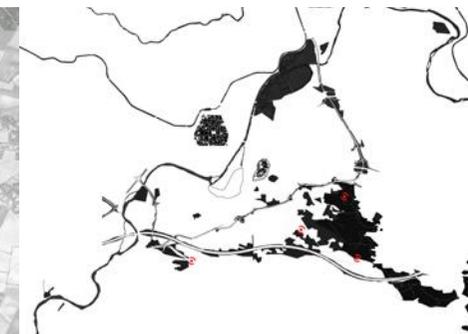


### Objectifs :

- Aménagement du foncier forestier dans une logique de continuité de la ville jusqu'au lac de la Cavayère
- Aménagement paysager du site de l'arboretum.
- Gestion des boisements en relation au situation de point de vue sur la Cité : ouverture du couvert végétal entre les deux courbes de niveau et maîtrise par l'activité agricole (aromatiques, pâturage extensif...)
- Entretien et balisage des cheminements dans une logique de connections avec la ville (lotissements) vers les chemins du PNU
- Identification et aménagement des situations d'entrée

# ECRIN DE SITE

## L'AMÉNAGEMENT DES SITUATIONS DES BELVÉDÈRES



### Objectifs :

- Entretien des situations de point de vue vers la Cité / maîtrise du couvert végétal par l'activité agricole
- Aménagement de pleine nature des sites pour l'accueil du public.
- Valorisation par le Land Art

# ECRIN DE SITE

## L'AMÉNAGEMENT DES SITUATIONS DES BELVÉDÈRES VALORISATION PAR LE LAND ART



**VALROSE - Julien MOUROUX**  
Latresne (33) – Janvier 2014 - Saule marsault et bois flotté



**SALIX CONTORTA - Julien MOUROUX**  
Bègles (33) – Décembre 2013 - Saule tortueux tressé



**PLATANUS ACERIFOLIA - Julien MOUROUX**



**DE FEUILLES ET D'OR - Julien MOUROUX**  
Caserne Niel, Bordeaux (33) – Décembre 2014 Feuilles de peuplier



**ADN - Julien MOUROUX**  
Bel Sito, Floirac (33) – Novembre 2015 Hièble sur treillage d'Armoise



**HÉMISPHERES - Julien MOUROUX**  
Caserne Niel, Bordeaux (33) – Janvier 2015

## ECRIN DE SITE

### DIVERSIFICATION DES FILIÈRES AGRICOLES-TRANSMISSION ET NOUVEAU PROJET (EN RELATION AVEC LA REQUALIFICATION DES FRICHES)

#### Les axes du PNU

- A/ La boucle de l'eau, de l'Aude au Canal du Midi
- B/ Les parcours du grand paysage, de la Plaine de Mayrevieille aux Pechs des Corbières
- C/ L'Île d'Aude, entre Cité et Bastide

L'intégration des enjeux agricoles et l'association des acteurs locaux dans le schéma directeur est réalisée majoritairement dans le point B.

L'objectif est de répondre à la fois aux enjeux paysagers du Grand Site, et de prendre en compte les acteurs locaux.

LES ENJEUX AGRICOLES QUI ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS DANS LE DIAGNOSTIC ÉTAIENT LES SUIVANTS :

- **un bon potentiel agronomique du site, mais économiquement sous-valorisé** (la majorité des producteurs en place ne valorise **ni le bassin de consommateurs de Carcassonne, ni la fréquentation touristique** : pas de vinification et de vente de bouteilles en direct pour les exploitants directement sur le site, un peu de maraîchage en vente directe )

- **la question du renouvellement des générations** : entre la moitié et les 2/3 des surfaces du site d'étude sont aujourd'hui mises en valeur par des exploitants dont la question de la succession va se poser dans les 5 à 10 ans à venir, et pour lesquels on n'a aucune garantie de reprise familiale

- les propriétaires exploitants ou retraités agricoles ont pour leurs terres **des stratégies patrimoniales voire spéculatives** : ils n'envisagent pas de vendre ou de louer leurs terres à leur retraite (ils préfèrent « entretenir », ou louer temporairement à des amis, ou pour mettre des chevaux, mais sans fermage, voire laisser en **friche**)

- **La présence du Lycée Charlemagne** est en revanche un atout indéniable : outil de formation des futurs agriculteurs, d'accompagnement des agriculteurs en place (formation continue), de développement et diffusion de techniques (notamment pour une meilleure prise en compte de l'environnement, ou pour une diversification des productions : maraîchage, truffes dans un futur proche...). Autre atout : **la présence de la cave coopérative de Cavannac**, qui s'est doté d'un outil de stockage du foncier, permettant d'acquérir et d'entretenir des vignes dans l'attente d'une reprise. La cave préserve ainsi son potentiel de production.

Ces enjeux font donc peser des **risques forts sur l'évolution du paysage** : **enrichissement** des coteaux viticoles, **disparition du maraîchage** au profit des grandes cultures sur la plaine (et potentiellement augmentation de la taille des parcelles).

3 TYPES D'ACTIONS SONT MAJORITAIREMENT ENVISAGEABLES POUR RÉPONDRE À CES DIFFÉRENTS ENJEUX :

**1. une action de valorisation des productions locales** (encourager la transformation, la vente directe, et disposer d'un point de vente des productions –avec parking- dans un site fréquenté par les touristes)

**2. une action de soutien à l'installation/ transmission** (actionner des leviers pour éviter l'abandon des vignes)

Sur le volet paysager, le PNU envisage un redéveloppement d'une trame bocagère, facteur de qualité paysagère et de biodiversité. Pour qu'une action de ce type puisse aboutir, il convient de l'aborder de manière concertée, et en prenant en compte les contraintes économiques :

**3. encourager la plantation de haies dans la zone viticole**

# **P** RÉFIGURATION DE FICHES ACTIONS AGRICOLES

# PRÉFIGURATION DE FICHE ACTIONS AGRICOLES

## VALORISATION DES PRODUCTIONS LOCALES

### FICHE ACTION 1

<b>Cadre du PNU</b>	<b>B- le Parcours du grand paysage, de la Plaine de Mayrevieille aux grands paysages, de la Plaine de Mayrevieille aux Pechs des Corbières</b> <b>B4 Objectifs économiques</b>
<b>Enjeu</b>	Soutenir la valorisation de l'activité économique agricole afin de conserver un paysage entretenu
<b>Objectifs</b>	- Créer de nouveaux débouchés pour les productions locales - Mieux communiquer sur les productions locales
<b>Localisation</b>	Friche Someca
<b>Contenu proposé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un point de vente de produits locaux, couplé à un espace découverte des vins, et à des sentiers de visite du site. A prévoir avec un parking absolument</li> <li>- Créer du lien avec les autres démarches de valorisation des productions en cours, notamment Programme Leader du Pays Carcassonnais et charte agricole de l'agglomération, par exemple : route des vins, signalétique des domaines...</li> <li>- Formation » des agents de l'office de tourisme aux AOP/IGP viticoles et aux lieux de vente</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	Portage mixte collectivité (Ville de Carcassonne) et acteurs agricoles (collectif d'agriculteurs, syndicat d'IGP Vins de pays de Carcassonne...)
<b>Partenaires</b>	Syndicat d'IGP Vins de Pays de Carcassonne, syndicat des autres AOP viticoles, Chambre d'Agriculture, Office du tourisme...
<b>Postes de coûts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation pour l'émergence et le montage du projet (nécessite un soutien par les collectivités)</li> <li>- Selon le site retenu : acquisition foncière et construction d'un bâtiment ou adaptation d'un bâtiment existant (prise en charge totale ou partielle par la collectivité)</li> <li>- Aménagement du point de vente (agriculteurs)</li> <li>- Aménagement d'un espace « découverte » des produits (collectivités)</li> </ul>
<b>Financements potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme Leader (maxi 12 690€ - cf fiche outil Leader)</li> <li>- Terra Rural de l'Agglomération de Carcassonne (cf fiche outil Terra Rural)</li> <li>- PDR mesure 4.2.1 (Développement des exploitations agricoles – Transformation et commercialisation) ou 4.2.2 (Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles) (cf fiche outil PDR FEADER)</li> </ul>
<b>Points d'attention/ conditions de réussite</b>	Un projet de ce type ne se décrète pas, il nécessite une dynamique collective soutenue par des agriculteurs. Des moyens en animation sont nécessaires pour faire émerger le projet et l'accompagner. De nombreux points devront être désamorçés : à qui est ouvert le projet (très local, ou plus large), comment gérer les concurrences entre les agriculteurs... Cela nécessite un travail important de co-construction. Les animateurs FEADER, Terra Rural, ou la chambre d'agriculture sont de bon relais. Il serait intéressant que ce projet puisse intégrer de nouveaux agriculteurs locaux issus de l'action « installation » (cf fiche action correspondante)
<b>Calendrier</b>	2017 : émergence du groupe 2018 : réalisation du projet

# PRÉFIGURATION DE FICHE ACTIONS AGRICOLES

## SOUTIEN A L'INSTALLATION/ TRANSMISSION DE PORTEURS DE PROJET INNOVANTS

### FICHE ACTION 2

Cadre du PNU	<p><b>B- le Parcours du grand paysage, de la Plaine de Mayrevieille aux grand paysage, de la Plaine de Mayrevieille aux Pechs des Corbières</b></p> <p><b>B4 Objectifs Paysagers</b></p>
Enjeu	Rétention foncière des propriétaires qui risque de conduire à des friches (partie viticole), ou à une simplification du paysage (zone maraîchère)
Objectifs	Faciliter l'installation de 3-4 porteurs de projets en agriculture ou agri-tourisme en 10 ans sur le site
Contenu	<p><i>Note : en annexe, rappel de la note précédente sur les différentes possibilités qui se présentent lors de la cession d'activité d'un exploitant propriétaire.</i></p> <p>Plusieurs actions sont possibles et peuvent être menées en parallèle :</p> <p><b>1) Soutien aux projets de diversification/ valorisation des exploitants en place</b></p> <p>Les exploitants en place, ou leurs successeurs sont les acteurs les mieux placés pour mener à bien des projets valorisants pour le site : hébergement à la ferme, diversification, transformation, vente directe... il est donc important de pouvoir soutenir leur projet, et les aider à accéder si besoin à des aides. Ce point est positionné dans cette action car ce type de projet peut permettre d'installer un jeune dans une famille agricole qui n'avait pas forcément de perspectives dans le modèle de production traditionnel.</p> <p><b>21) Mise en place d'un « espace-test d'activité agricole »</b> (couveuse) permettant à des candidats à l'installation de tester leur projet avant installation définitive. Plusieurs dispositifs sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un espace dédié au sein du lycée Charlemagne (avec mise à disposition de vignes, matériel de vinification, ou d'une petite parcelle maraîchère)</li> <li>• un partenariat avec des propriétaires fonciers du site, qui acceptent de mettre à disposition de façon temporaire (voire à terme sur le long terme) du foncier, et éventuellement du matériel à un porteur de projet. Le nouvel agriculteur peut ainsi bénéficier de conseils de l'agriculteur, et acquiert sa légitimité localement, ce qui lui permettra peut-être ensuite de louer des terres pour lui-même</li> <li>• Dernière possibilité, un terrain propriété de la commune qui est mis à disposition.</li> </ul> <p>A noter que dans tous les cas, le porteur de projet doit pouvoir disposer d'un bâtiment pour ranger du matériel, conditionner ses productions...</p> <p><b>3) Anticipation des transmissions, et propositions de mise en relation</b></p> <p>D'après la cave coopérative de Cavanac, les vignes disponibles trouvent facilement preneurs sur le territoire. 2 freins peuvent cependant s'imaginer : des difficultés relationnelles entre agriculteurs, et des vignes peu « performantes » du fait de faibles rendements, faible pente...</p> <p>La location est souvent mal perçue par les propriétaires, qui peuvent être inquiets de la qualité de l'entretien de leurs vignes. Cette option permet un maintien « statut quo » du paysage viticole.</p>

# PRÉFIGURATION DE FICHE ACTIONS AGRICOLES

## FICHE ACTION 2

### SOUTIEN A L'INSTALLATION/ TRANSMISSION DE PORTEURS DE PROJET INNOVANTS

	<p><b>4) Veille et animation foncière, et acquisition de terrains / propriétés</b></p> <p>Un exemple d'action qui aurait toute sa place sur le site :</p> <p>Acquisition à l'amiable ou par préemption, par une collectivité, d'un domaine du site (bâtiments et terres comprises) qui serait mis en vente à l'occasion de la cessation d'activité d'un exploitant, aménagements si nécessaire, et mise à disposition de cette structure à 2 ou 3 jeunes vignerons, bien formés (ingénieur/BTS en viticulture-œnologie), ayant des projets de valorisation de 5-7 ha en viticulture à haute qualité environnementale (ou Agriculture Biologique), pour produire des vins de qualité vendus en partie en circuits courts, et valorisant l'IGP Vins de la cité de Carcassonne : avec une communication adaptée, quelle vitrine pour le territoire ! Ces futurs agriculteurs pourraient être intéressés par une diversification économique ou paysagère permettant de valoriser le territoire (haies, oliviers, chênes truffiers ...)</p> <p>On peut même imaginer des installations « multiples » comme une association entre un viticulteur et un maraîcher diversifié ou un paysan boulanger, permettant de mutualiser certains bâtiments ou équipements...</p> <p>Il n'y a aucun doute sur le fait qu'il y aurait des candidats pour venir sur un site tel que celui-ci (les appels d'offres récents menés par des collectivités, ainsi que le nombre croissant de jeunes formés en viticulture-œnologie cherchant à s'installer le prouve), le seul blocage à lever est celui de la maîtrise du foncier.</p>
<b>Localisation</b>	<p>Lycée Charlemagne (espace test)</p> <p>Ou dans les différents domaines</p> <p>Si possible en priorité sur les zones en friche</p>
<b>Postes de coûts</b>	<p>Ces actions sont totalement dépendantes de la capacité d'animation auprès des acteurs locaux.</p> <p>Les autres postes potentiellement importants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'acquisition d'un domaine (potentiellement très coûteux évidemment)</li> <li>- l'aménagement d'une couveuse sur le site du Lycée Charlemagne (pas forcément très difficile à mettre en place)</li> <li>- l'acquisition d'un terrain, ou l'aide à la construction de bâtiments pour les nouveaux installés</li> <li>- la remise en état, si le terrain est en friche</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	<p>Ville de Carcassonne</p> <p>Agglomération de Carcassonne</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Espace test d'activité : Graines de Paysan (ADEAR Aude / Chant du Pissenlit)</p> <p>Eventuellement : Terre de Liens (acquisition de terrain ou d'un domaine complet)</p> <p>Chambre d'agriculture</p> <p>Lycée Charlemagne</p> <p>Cave coopérative de Cavanac</p>
<b>Financements potentiels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme Leader (maxi 12 690€ - cf fiche outil Leader)</li> <li>- Terra Rural de l'Agglomération de Carcassonne (cf fiche outil Terra Rural)</li> <li>- PDR mesure 16.7 / Terra rural (cf fiche outil PDR FEADER)</li> <li>- PDR mesure 4.2.1 (Développement des exploitations agricoles – Transformation et commercialisation) ou 4.2.2 (Aide aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement de produits agricoles) (cf fiche outil PDR FEADER)</li> </ul>
<b>Points d'attention, conditions de réussite</b>	<p>Les principales difficultés à lever sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réticence des propriétaires à louer leurs terres : les porteurs de projet devront faire leurs preuves, d'où l'intérêt d'un espace test d'activité implanté localement</li> <li>- la très forte dureté du marché foncier sur le site : il y a peu d'opportunités d'acquisition de terrains, et encore moins de propriétés entières. Il est donc important d'avoir une veille permanente, et d'anticiper.</li> <li>- la nécessité pour installer des jeunes de pouvoir leur mettre à disposition des bâtiments. Si aucun bâtiment n'est disponible, il faut pouvoir envisager un secteur constructible où des bâtiments (éventuellement collectifs) pourraient être construits.</li> </ul> <p>Une animation est nécessaire, qui peut être portée par la SAFER (animation et veille foncière), la chambre d'agriculture (soutien aux projets des exploitants), le lycée Charlemagne (accompagnement de porteurs de projet dans la couveuse puis dans leur recherche de terrains définitifs).</p>
<b>Calendrier</b>	<p>2017 : mise en place d'une animation et d'une veille foncière et mobilisation de moyens financiers</p> <p>2018 et suivantes : accompagnement des projets d'installation ou de diversification</p>

# PRÉFIGURATION DE FICHE ACTIONS AGRICOLES

## ENCOURAGER LA PLANTATION DE HAIES

## FICHE ACTION 3

Cadre du PNU	<b>B- le Parcours du grand paysage, de la Plaine de Mayrevieille aux grand paysage, de la Plaine de Mayrevieille aux Pechs des Corbières</b>  <b>B3 Objectifs environnementaux</b>
Enjeu	Améliorer la qualité paysagère et la richesse faunistique et floristique du site Faciliter dans certains cas le partage de l'espace (entre promeneurs et viticulteurs)
Objectifs	Implantation de xxx ml de haies d'espèces locales adaptées à la production viticole et au site
Contenu	- Sensibilisation des propriétaires-exploitants à l'intérêt des friches - Réalisation de diagnostics individuels sur le positionnement des haies ? (cf association Arbre et Paysages) - Mobilisation de financements pour la plantation et l'entretien
Localisation	Secteurs viticoles
Maître d'ouvrage pressenti	Communauté d'agglomération de Carcassonne (PAEC) ?
Partenaires	Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon Association française de la haie, des arbres champêtres et de l'agro-foresterie Chambre d'agriculture (expérience éco-Cazes)
Postes de coûts	- Animation/ information/ sensibilisation / diagnostics (collectivité) - Plantation des haies (agriculteurs) - Entretien des haies (agriculteurs)
Financements potentiels	LEADER (cf fiche outil Leader) PAEC (cf fiche outil PAEC)
Points d'attention, conditions de réussite	Les viticulteurs expriment déjà fortement leur très importante charge de travail. Seule une action basée sur le volontariat, et avec des soutiens financiers pourra voir le jour sur les terrains privés.
Calendrier	2017 : animation / sensibilisation 2018 et suivantes : plantations

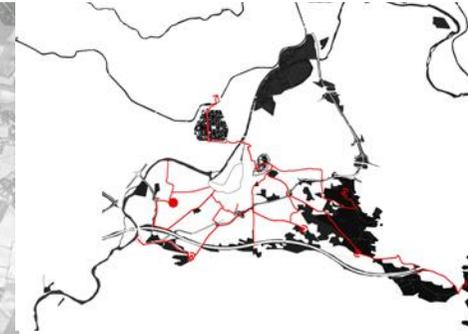


# **L**ES LIENS ET LES TRANSECTS PAYSAGERS



# LES LIENS ET TRANSECTS PAYSAGERS

## LES CHEMINS EXISTANTS À VALORISER

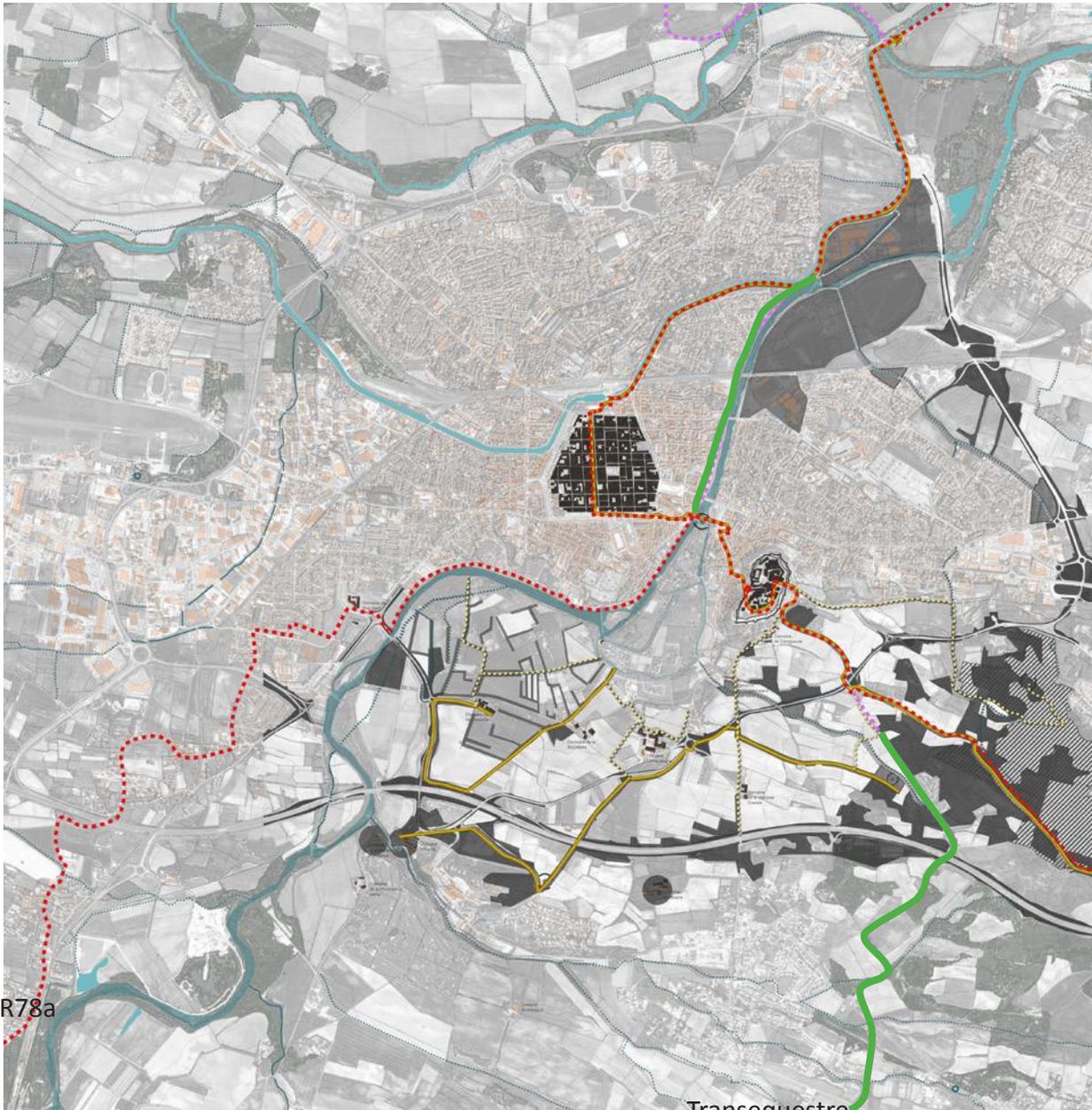


### Objectifs :

- Maillage principal issu des grands chemins de randonnées GR78/36
- Le transect paysager de Terremigère
- Le chemin des Amandiers
- Le chemin du déplacement de la ville

# LES LIENS ET TRANSECTS PAYSAGERS

## LES CHEMINS EXISTANTS À VALORISER\_ RECOLLEMENT PDIPR



GR78a

Transequestre

GR36

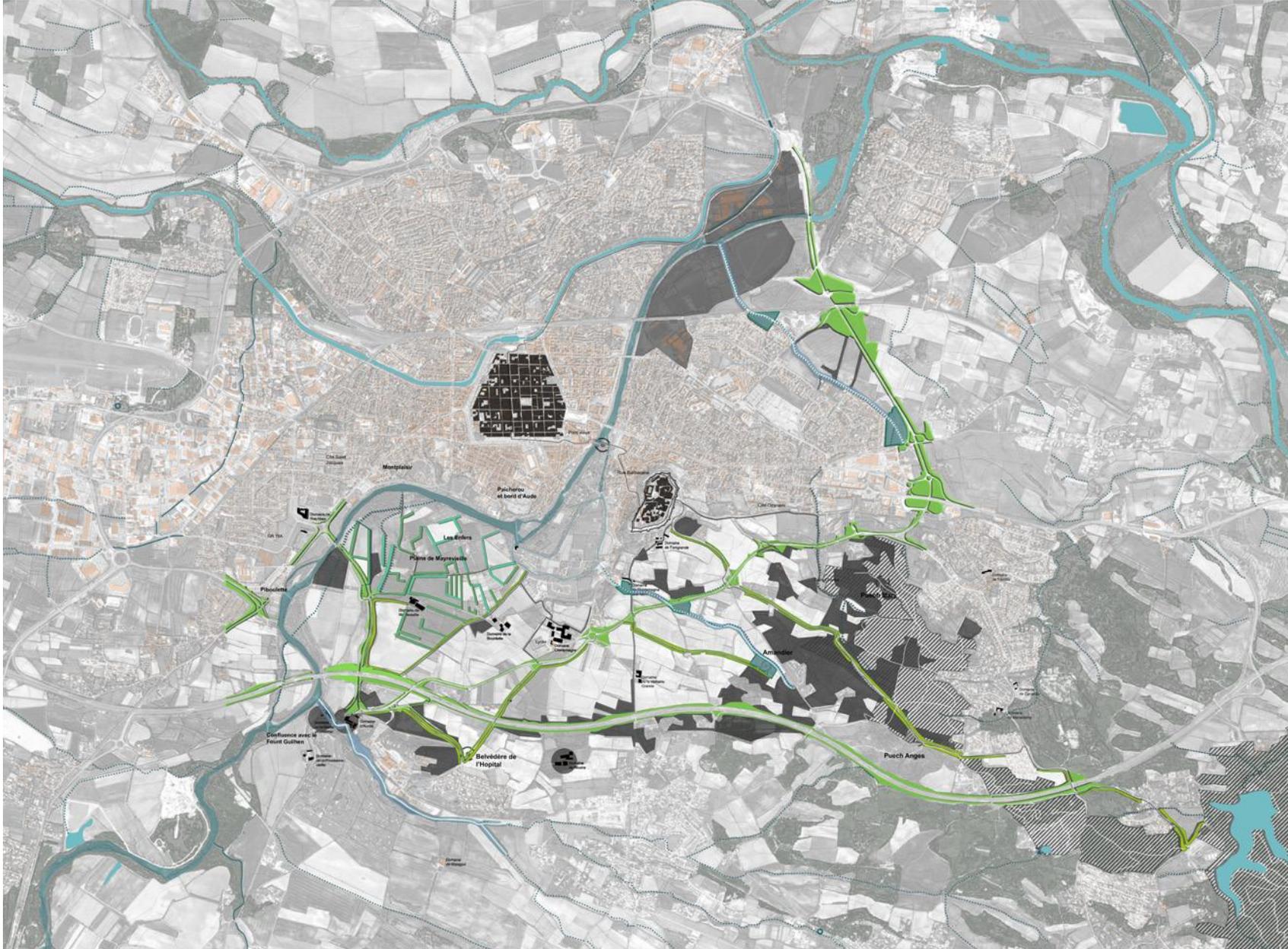


Cette carte reprend les données inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2010.



# LES LIENS ET TRANSECTS PAYSAGERS

MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE, PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES PRINCIPAUX CHEMINS- RENFORCEMENT DES LIAISONS PAYSAGÈRES ET DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES



## Objectifs :

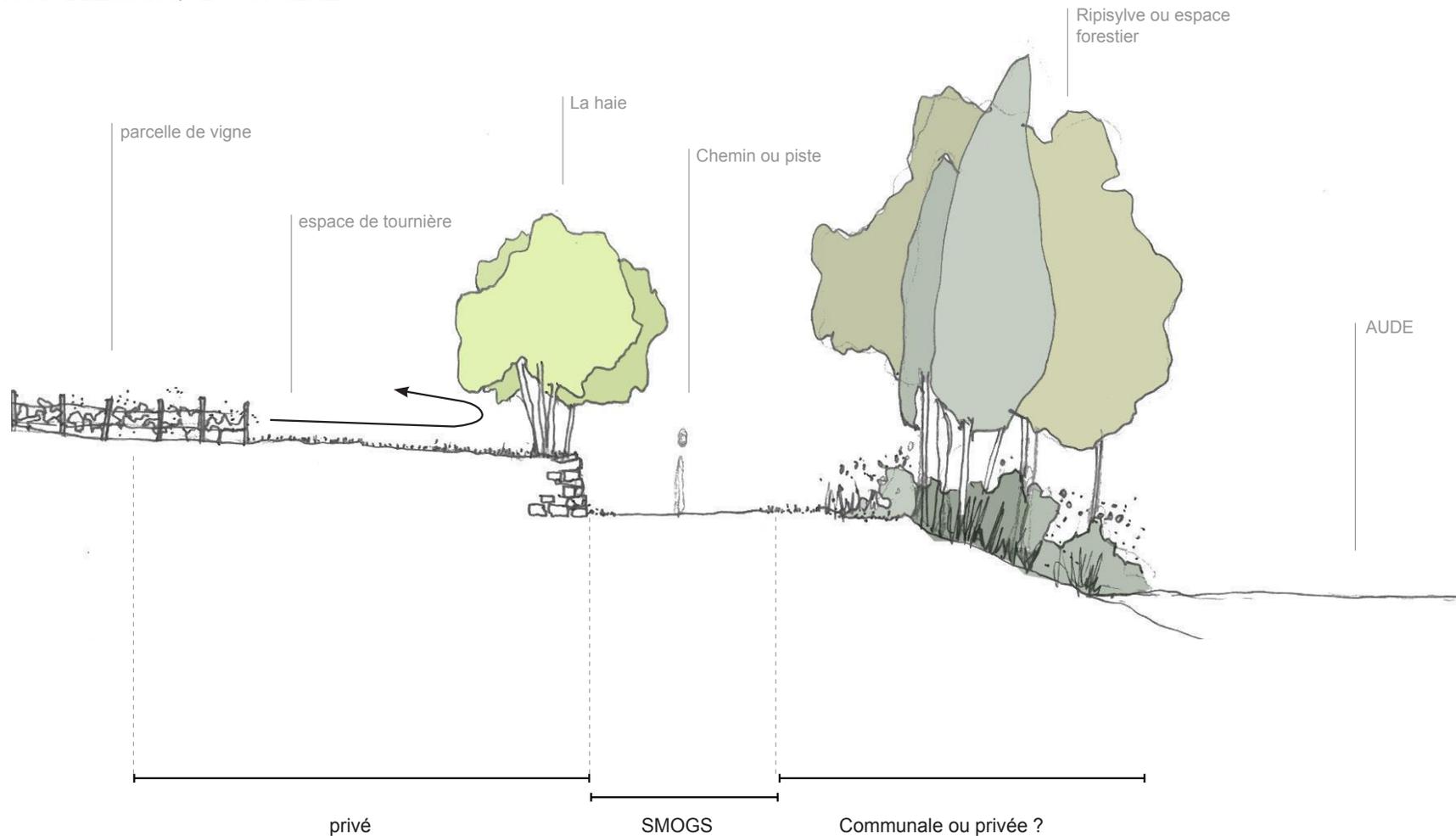
Recomposition d'une maille agricole sur le grand paysage :

- plantation de haies le long des chemins
- plantation le long des cours d'eau
- et le long des héberges de la rocade
- aide à la replantation de haies au niveau des exploitations

# LES LIENS ET TRANSECTS PAYSAGERS

MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE, PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES PRINCIPAUX CHEMINS- RENFORCEMENT DES LIAISONS PAYSAGÈRES ET DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

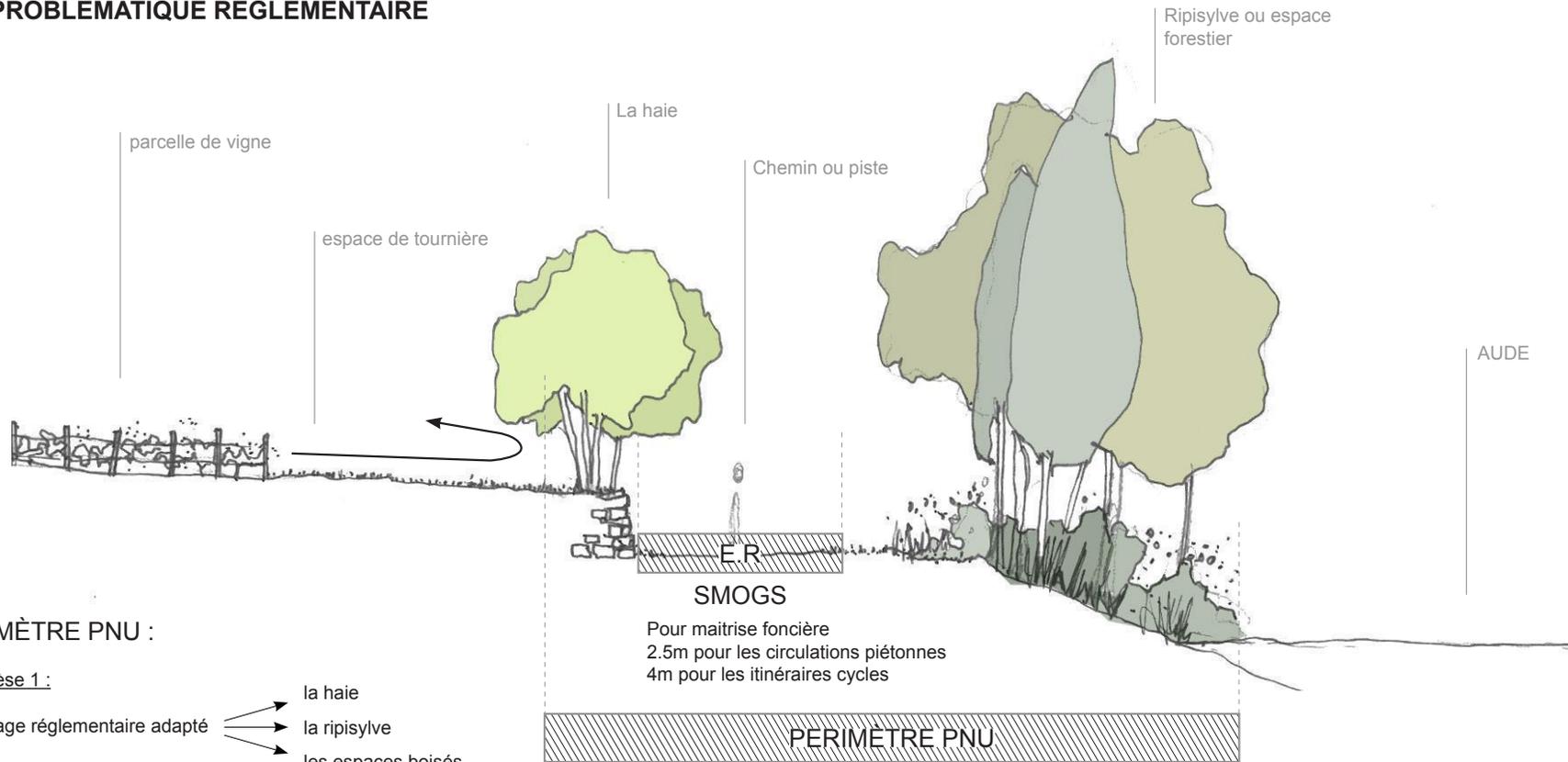
## 1 LA PROBLÉMATIQUE FONCIÈRE



# LES LIENS ET TRANSECTS PAYSAGERS

MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE, PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES PRINCIPAUX CHEMINS- RENFORCEMENT DES LIAISONS PAYSAGÈRES ET DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

## 2 LA PROBLÉMATIQUE REGLEMENTAIRE



### PERIMÈTRE PNU :

#### Hypothèse 1 :

Surzonage réglementaire adapté

- la haie
- la ripisylve
- les espaces boisés

#### Hypothèse 2 :

E.B.C

- la haie
- la ripisylve
- les espaces boisés

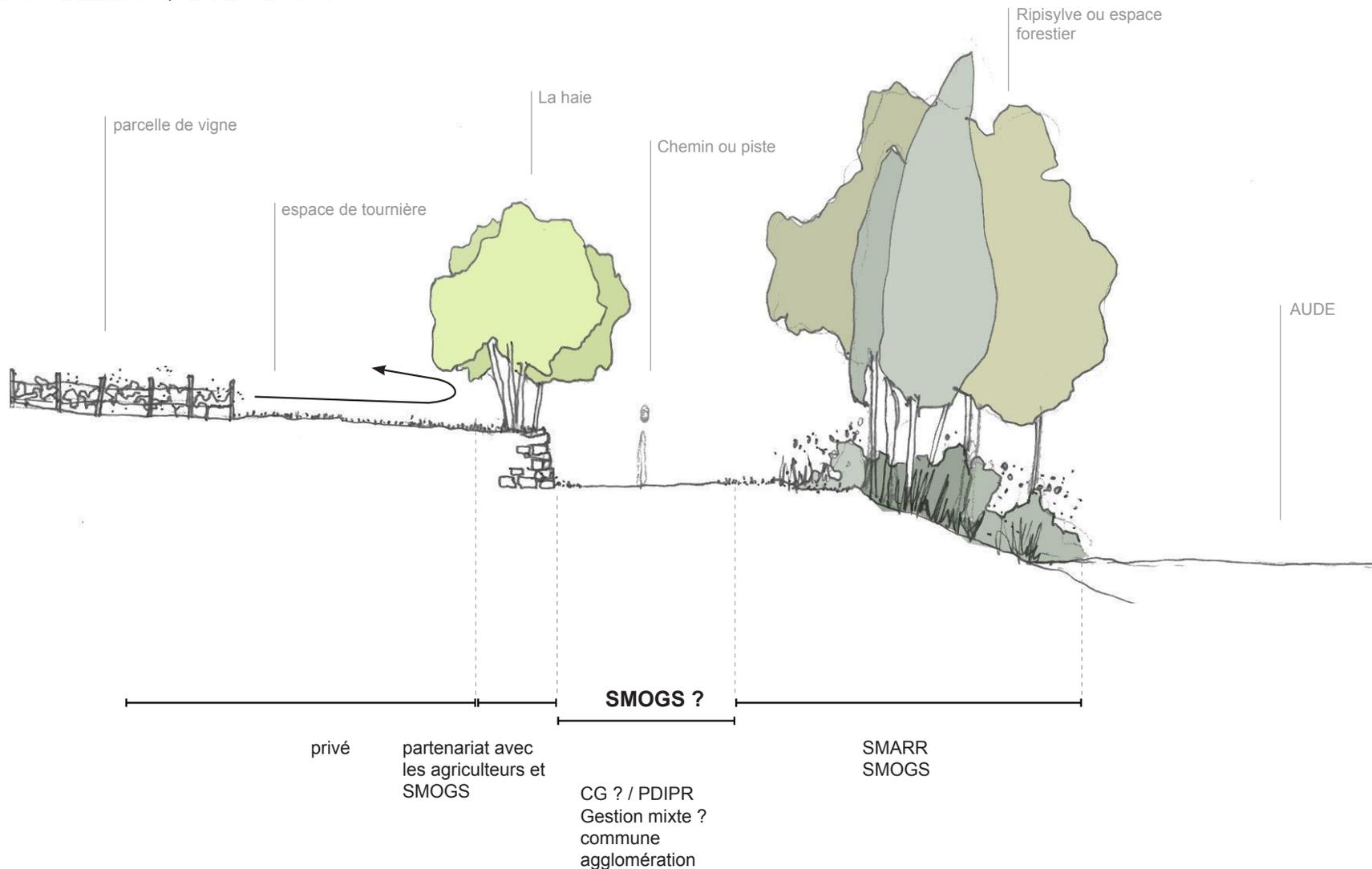
#### Hypothèse 3 :

L 123.1.5.7: préservation et gestion du patrimoine

# LES LIENS ET TRANSECTS PAYSAGERS

MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE, PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES PRINCIPAUX CHEMINS- RENFORCEMENT DES LIAISONS PAYSAGÈRES ET DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

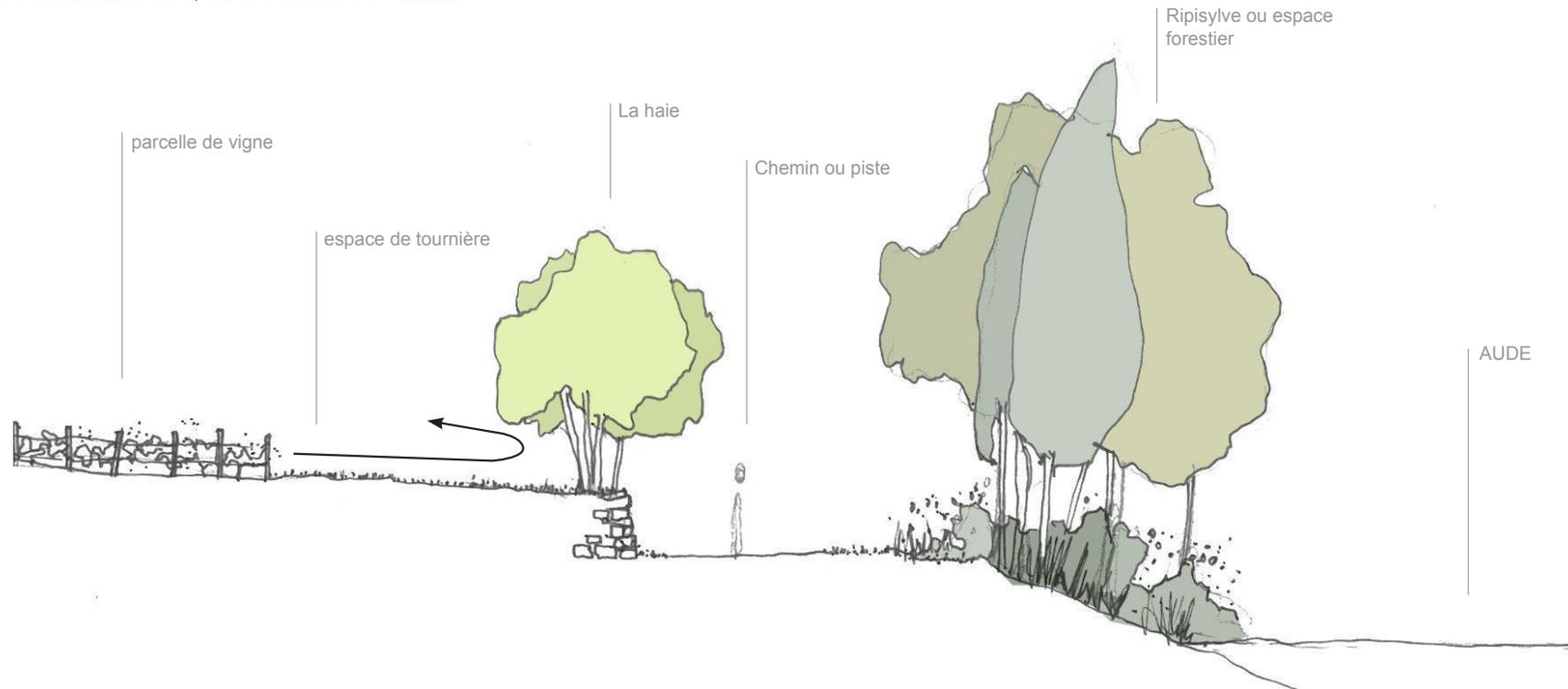
## 3 LA PROBLÉMATIQUE DE GESTION



## LES LIENS ET TRANSECTS PAYSAGERS

MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE, PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES PRINCIPAUX CHEMINS- RENFORCEMENT DES LIAISONS PAYSAGÈRES ET DES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES

### 4 LA PROBLÉMATIQUE CONTRACTUELLE



SUR LE FONCIER PRIVÉ :

#### Dispositif compensatoire pour la création de tournières :

- Compensation financière
- Échange foncier ?

#### Dispositif compensatoire pour la plantation de haies :

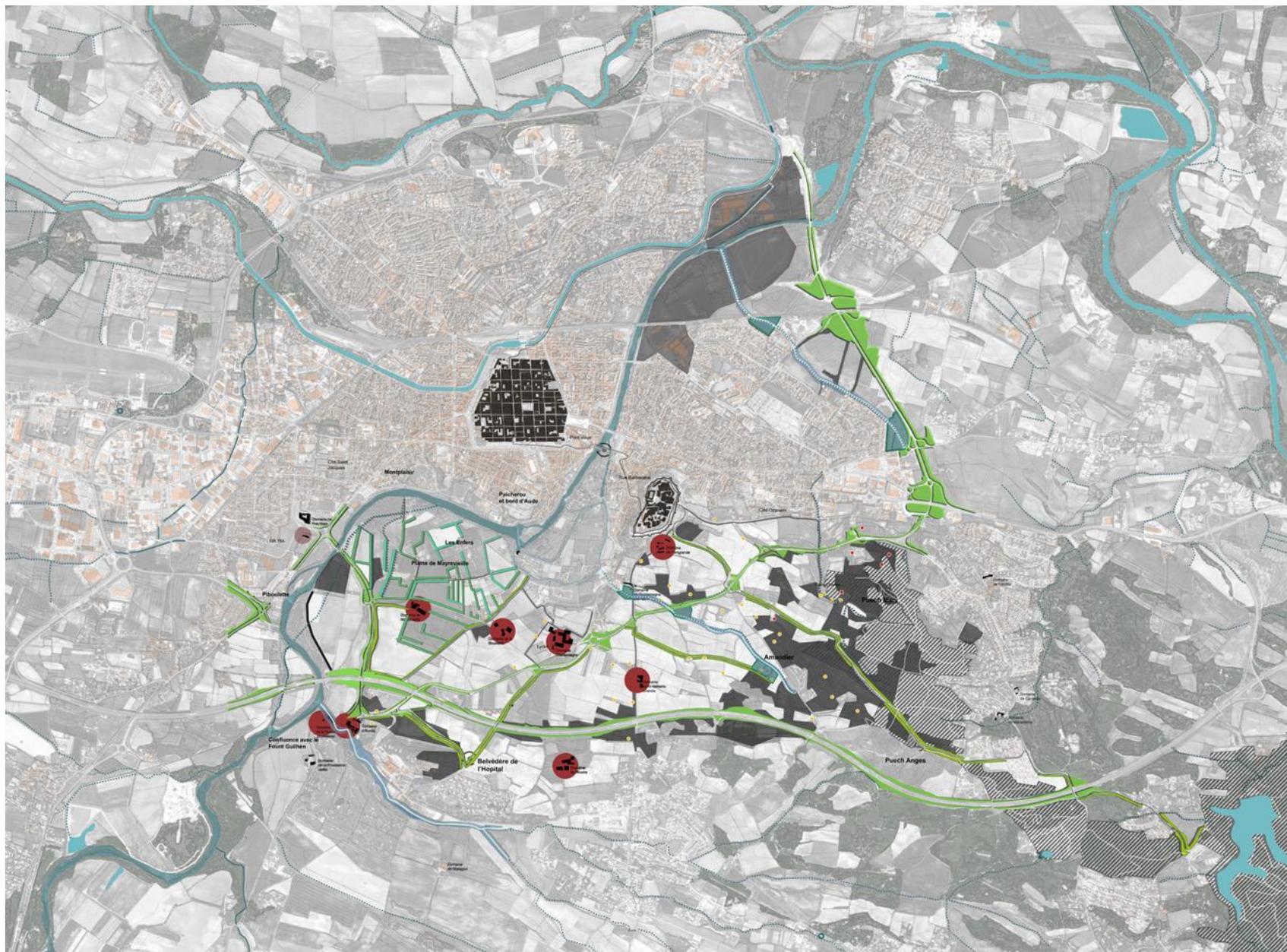
- Partenariat avec les pépinières départementales (potentialité de création de création d'une pepinière à Prat Mary
- Subvention au cas pas cas : mesures agro-environnementales à explorer

#### Stratégie d'action ciblée

- En relation à la valorisation des secteurs de friche et de transmission foncière

## LES LIENS ET TRANSECTS PAYSAGERS

MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE, PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES PRINCIPAUX CHEMINS-  
VALORISATION DES MAZETS EN RELATIONS AVEC LES CHEMINEMENTS



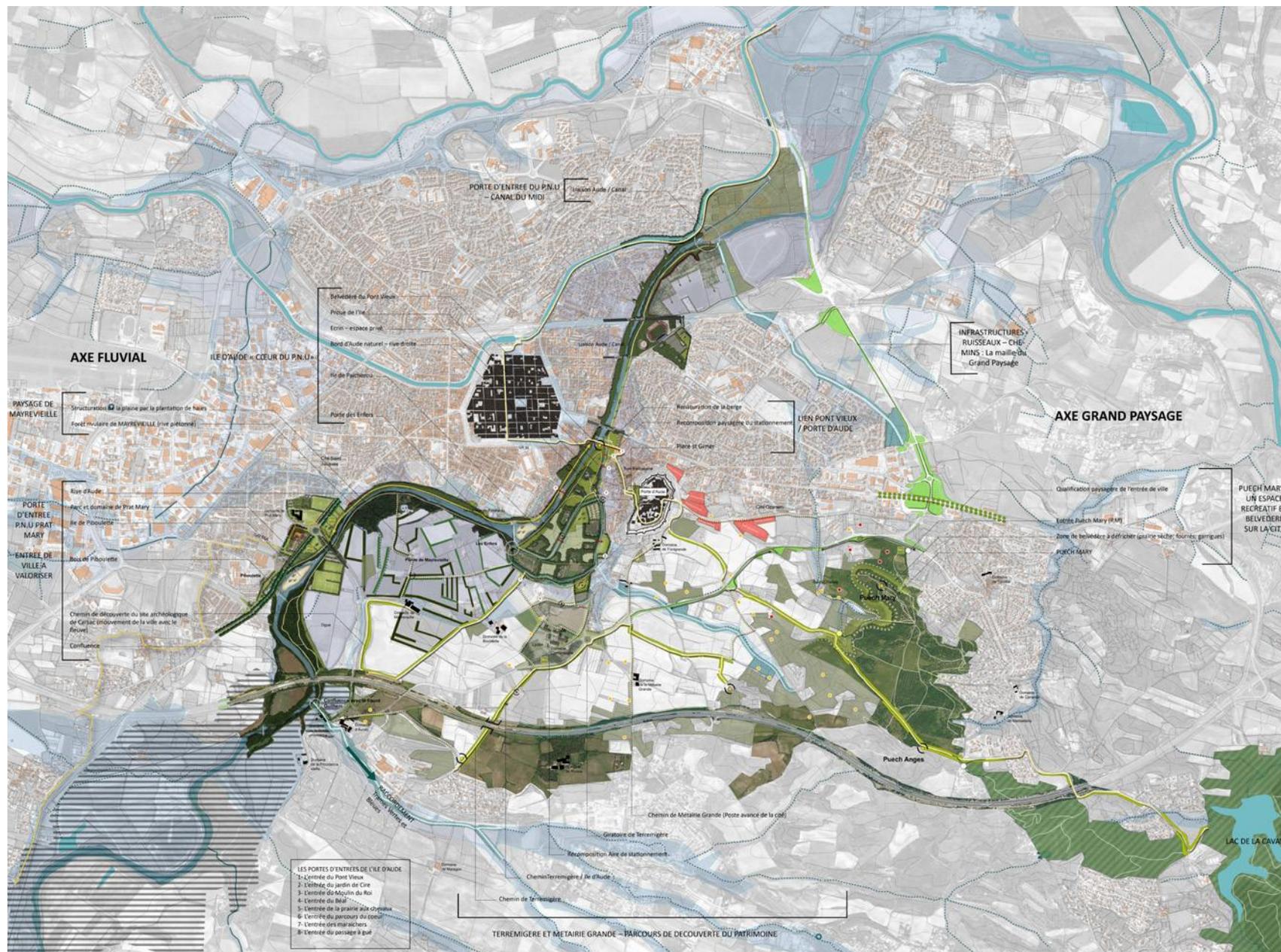
### Objectifs :

Sensibilisation des propriétaires privés:

- Incitation à la protection du patrimoine architectural et paysager et mise en place d'une expertise patrimoniale dédiée sur les propriétés.

# UN PARC NATUREL URBAIN POUR CARCASSONNE

## SCHÉMA DIRECTEUR DU PARC NATUREL URBAIN DE CARCASSONNE



### RÉVÉLER LE GRAND PAYSAGE À TRAVERS LES RELATIONS PAYSAGE/MONUMENT

- Révéler le Grand Paysage depuis les infrastructures
- a- Recomposer les franges végétales de la Rocade en mettant en valeur les vues lointaines sur le grand paysage et la Cité
- b- Requalifier les friches agricoles aux abords de l'autoroute et de la rocade en favorisant la mise en place de nouveaux modèles économiques et par l'innovation
- Révéler le Grand Paysage à travers la gestion contractuelle de l'espace agricole et forestier
- c- Aménager la forêt de Puech Mary en mettant en valeur les vues lointaines sur le grand paysage et la Cité
- d- Soutenir l'activité agricole dans le cadre des « contraintes » patrimoniales découlant des valeurs du site et à travers la mise en place de nouveaux modèles économiques
- e- Mettre en place un processus de restauration des haies dans un objectif de restructuration du paysage et de renforcement des corridors écologiques

### RENATURER LE FLEUVE EN CONCILIANT ÉCOLOGIE ET CADRE DE VIE

- Renaturer le fleuve selon deux axes, cohérents avec les objectifs du SRCE (financements croisés avec le FEDER) :
  - maintien et restauration écologique ;
  - restauration physique du cours d'eau.
- Renaturer le fleuve à travers l'aménagement de trois secteurs :
  - a- Aménager le parc public de l'Île d'Aude
  - b- Créer une entrée pour le Parc Naturel Urbain à Prat Mary
  - c- Etudier la création d'une entrée sur le Canal du Midi en vérifiant la faisabilité d'une traversée cycle et piéton de l'Aude au niveau de la chaussée Saint Jean

### AMÉNAGER DES LIENS CYCLES ET PIÉTONS À TRAVERS LE GRAND PAYSAGE ET LE LONG DU FLEUVE

- a- Aménager des chemins piétons et cycles en bord d'Aude de Fount Guilhem à l'Hippodrome en assurant la renaturation des berges et la qualification des limites avec les propriétés riveraines
- b- Aménager les chemins du Grand Paysage et requalifier les passages en sous-œuvre de la rocade dans un objectif récréatif en conciliant les conflits d'usage avec l'activité économique et de révélation paysagère et patrimoniale

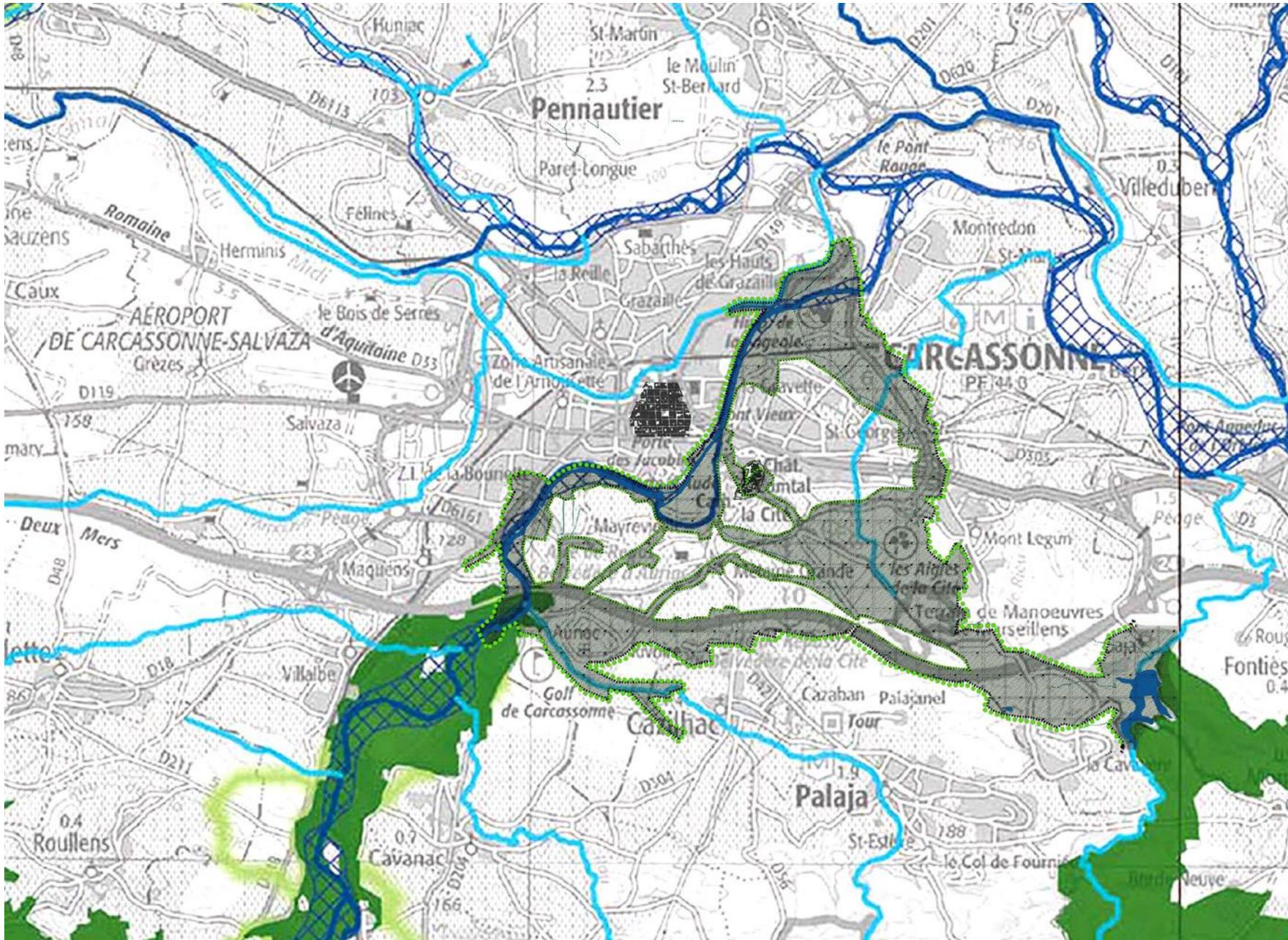


# LES PARTENAIRES DU PNU



# LE PNU UN ANCRAGE DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES

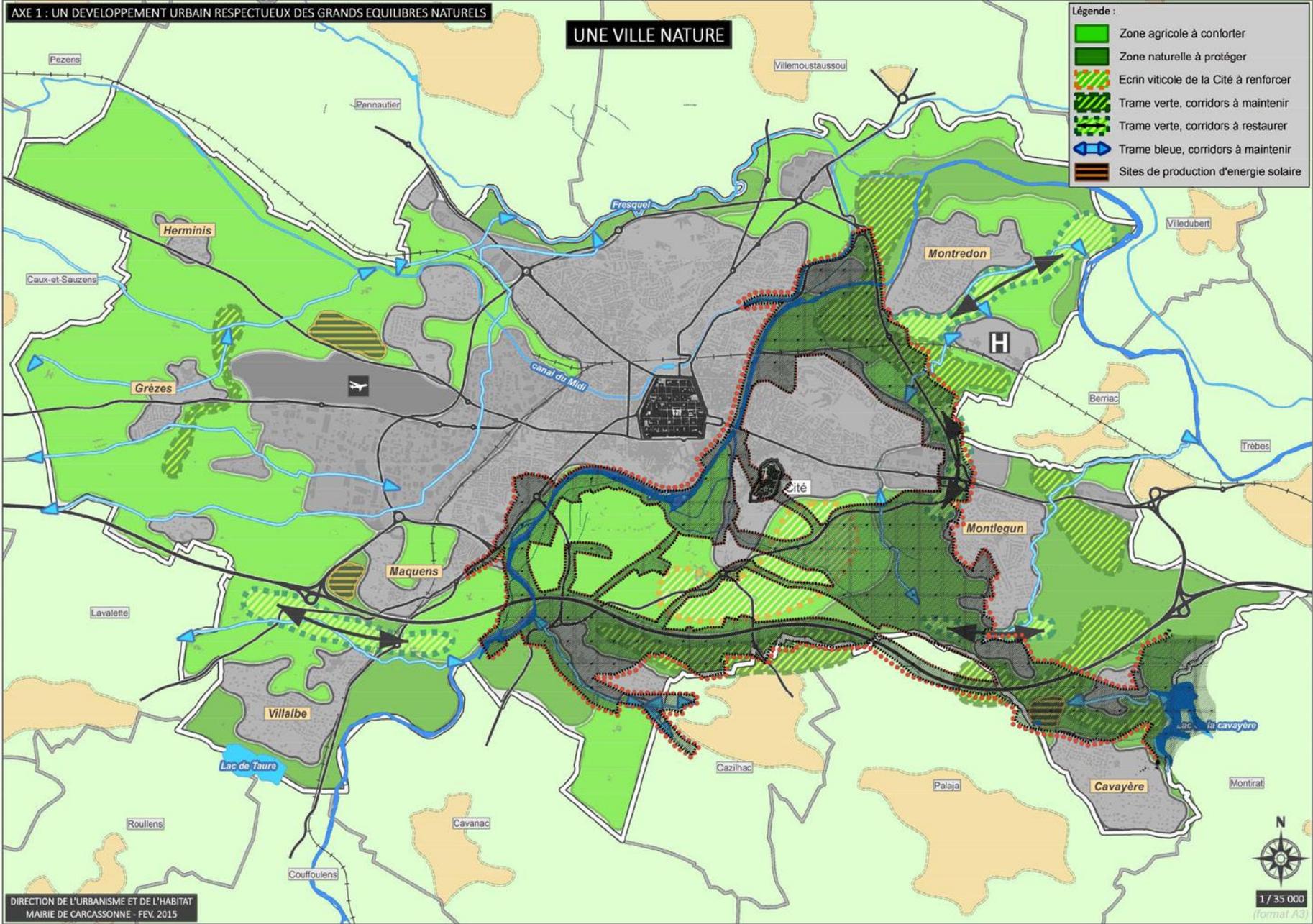
DU SRCE



# LE PNU UN ANCRAGE DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES AU PADD COMMUNAL

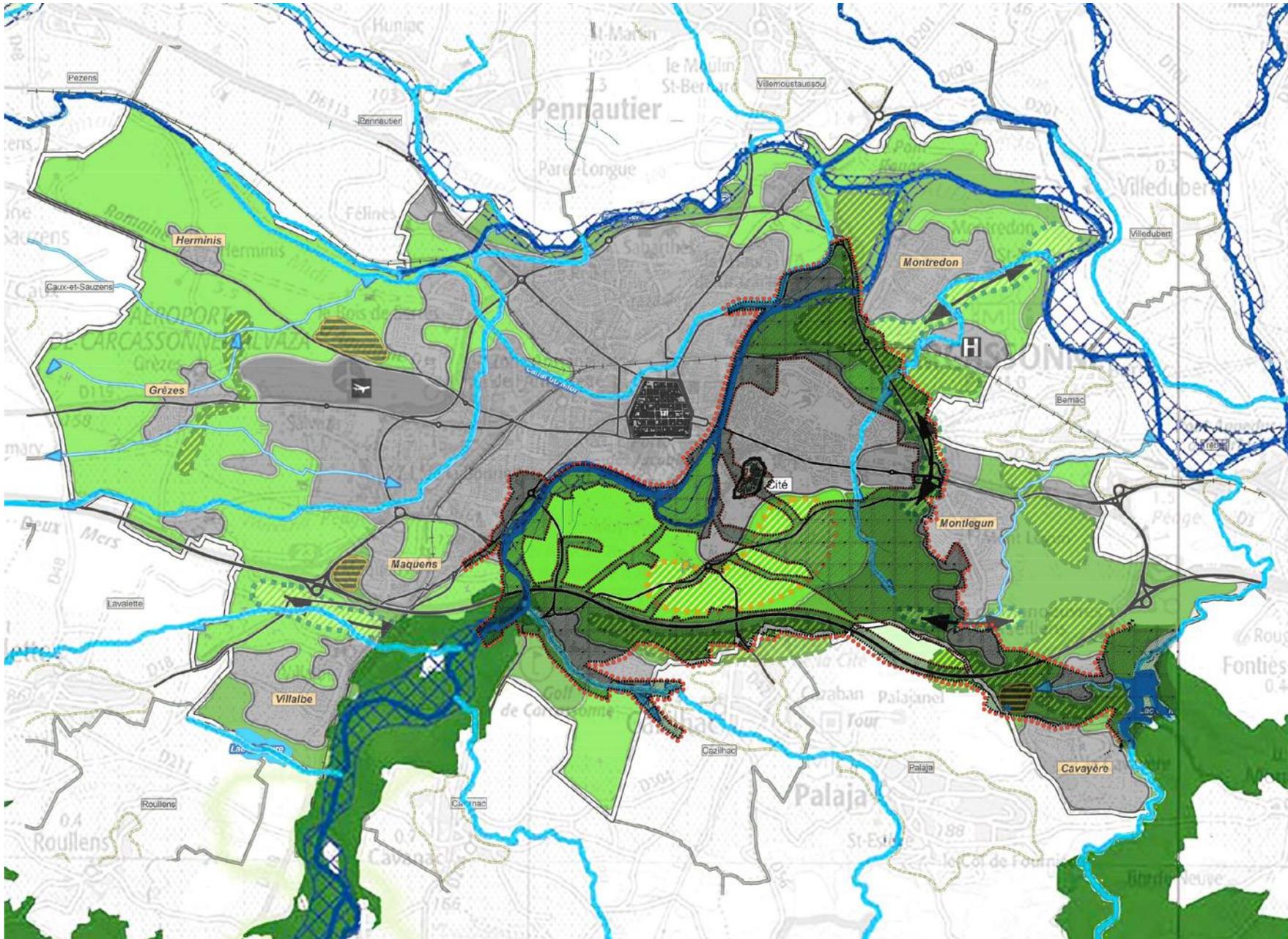
AXE 1 : UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DES GRANDS EQUILIBRES NATURELS

UNE VILLE NATURE



# LE PNU UN ANCRAGE DANS LES POLITIQUES TERRITORIALES

## DU SRCE AU PADD COMMUNAL



# LES PARTENAIRES DU PNU

## TROIS COMMISSIONS POUR UN PROJET PARTAGÉ

